

FONDATION
POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE



JUIN 2008

www.fondapol.org

INDICATEURS DE RICHESSE ET DE BIEN-ÊTRE

DES PISTES DE RÉFLEXION
POUR LA COMMISSION STIGLITZ

| Raphaël WINTREBERT

INDICATEURS DE RICHESSE ET DE BIEN-ÊTRE DES PISTES DE RÉFLEXION POUR LA COMMISSION STIGLITZ

| Raphaël WINTREBERT

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 LES ENJEUX	9
« À la recherche d'indicateurs alternatifs » : une histoire déjà longue	9
Le cadre cohérent de la comptabilité nationale...	12
... Mais qui est fondé sur un système de conventions	17
2 LES SOLUTIONS : QUATRE SCÉNARIOS POSSIBLES	23
Ne pas toucher au PIB et améliorer les indicateurs économiques existants	25
Intégrer des dimensions non monétaires dans le cadre circonscrit des comptes satellites	29
Transformer le PIB en monétarisant des facteurs sociétaux	38
Élaborer un nouvel indice, distinct du PIB	48
3 QUEL CADRE POUR PARVENIR À DE NOUVELLES CONVENTIONS DE RICHESSE ?	61
Quels outils pour quels objectifs et pour quels publics ?	66
Données, statistiques, indicateurs, indices : de quoi parle-t-on ?	68
Quelle approche méthodologique ?	70
CONCLUSION : CROISSANCE ET/OU DÉVELOPPEMENT ?	75

INTRODUCTION

« Si vous dites aux grandes personnes :
“J’ai vu une belle maison en briques roses,
avec des géraniums aux fenêtres et des colombes
sur le toit...”, elles ne parviennent pas
à imaginer cette maison. Il faut leur dire :
“J’ai vu une maison de cent mille francs”.
Alors elles s’écrient : “Comme c’est joli” ! »
(Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*).

Nous avons besoin des chiffres pour nous représenter l’état du monde et, *a fortiori*, pour élaborer des politiques publiques. Problème : les chiffres tendent à devenir, par l’exploitation qui en est faite, de véritables icônes – le produit intérieur brut (PIB) en est sans doute aujourd’hui l’exemple paradigmatique, tant on l’associe à la croissance, à l’emploi, ou à la richesse. Mais de quelle richesse parle-t-on ? Le PIB, élaboré dans le contexte de l’après-guerre, est-il aujourd’hui bien adapté pour guider des politiques économiques et sociales ?

Une étude récente a demandé aux habitants de dix pays de dire comment mesurer au mieux le progrès et le développement de leur pays¹. Ils devaient ainsi indiquer de laquelle des deux propositions suivantes ils se sentaient le plus proches :

– « Le gouvernement devrait mesurer le progrès national en utilisant des statistiques économiques monétaires, car le plus important pour un pays est de se concentrer sur la croissance économique. »

– « Les statistiques portant sur la santé, l’environnement et le social sont aussi importantes que les statistiques économiques, et le

1. « International public opinion on measuring national progress », enquête réalisée entre mai et août 2007 par Globescan, http://www.beyond-gdp.eu/download/bgdp_poll_globe_scan_07_ppt.pdf.

gouvernement devrait également utiliser les premières pour mesurer le progrès du pays². »

Résultat : les trois quarts des interviewés privilégient la seconde optique, contre 19% seulement pour la première. Les Italiens et les Français sont même les plus convaincus : respectivement 85% et 86% ont choisi la seconde proposition. Seuls 10% des Français estiment que les indicateurs strictement économiques priment.

Il y a fondamentalement, chez nombre de citoyens, un sentiment croissant de déconnexion entre leur perception subjective de la réalité (de leur situation personnelle comme de celle de leur environnement) et ce qui est décrit, à travers les indicateurs économiques usuels, comme la situation objective de leur société. C'est en grande partie dû au fait que l'on ne sait plus très bien ce que l'on mesure, ou, plus exactement, ce que signifie ce que l'on mesure. Le 18 novembre 2003, *Le Monde Économie* titrait, par exemple : « Le Japon va mieux, les Japonais moins bien »³. La santé d'un pays serait-elle autre chose que la santé de ses membres ? ! On ne peut mieux exprimer – involontairement – l'ambiguïté de la notion de richesse, et donc la nécessité de mieux l'appréhender.

L'enjeu est fondamental, car si, dans les sociétés développées, le PIB par habitant a plus que triplé en moins de trente ans, on doit bien admettre que le bien-être des citoyens n'a pas connu la même dynamique. Or, si l'on considère, hypothèse peu farfelue, que l'objectif des pouvoirs publics est de contribuer au bien-être des citoyens, on doit s'interroger sur le lien entre croissance économique (mesurée par le PIB) et développement du bien-être, et corollairement sur la pertinence de l'indicateur PIB en tant que tel – ce qu'il inclut et ce qu'il devrait et/ou pourrait inclure à l'avenir.

2. « *The government should measure national progress using money-based, economic statistics because economic growth is the most important thing for a country to focus on.* » « *Health, social and environmental statistics are as important as economic ones and the government should also use these for measuring national progress.* »

3. Cité dans Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2007 (1^{re} éd. 2005), p. 20.

PIB par habitant (en euros)

1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006
8 000	12 800	17 100	20 000	23 385	27 300	28 356

Lecture : PIB aux prix courants en France

Sources : Insee : http://www.insee.fr/fr/indicateur/cnat_annu/base_2000/tab.asp?tab=t_1105 ;

Ifen : <http://www.ifen.fr/fileadmin/publications/ET/PDF/pib.pdf>.

Le débat est vif en France, où le PIB n'est pas le seul outil mis en cause. On observe en effet une défiance et une critique croissante, au sein de la population comme chez de nombreux professionnels⁴, à l'encontre de l'ensemble des données statistiques officielles. Claude Riveline montrait par exemple à quel point les indices phares constituant le « baromètre économique » du pays (indice des prix, balance du commerce extérieur, production industrielle et nombre de chômeurs) sont imprécis⁵. Plus récemment, Guillaume Duval⁶ expliquait pourquoi l'indice des prix ne prenait pas suffisamment en compte l'évolution des ménages, le prix de l'immobilier⁷, ou encore l'apparition de nouveaux produits. Alain Quinet vient d'ailleurs sur ce point de rendre un rapport sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages prônant la constitution d'une « "comptabilité des ménages", plus proche de la manière dont les ménages gèrent leur budget ». Mieux, le rapport reconnaît s'inscrire « dans le cadre plus général

4. Voir François Magnien, Jean-Luc Tavernier et David Thesmar, « Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales », *Économie et statistique*, n° 354, 2002, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/Eco%20et%20stat354-1.pdf.

5. Claude Riveline, « Les lunettes du prince », *Annales des Mines*, décembre 1997, <http://www.anales.org/gc/1997/decembre1997/riveline4-15.pdf>.

6. Guillaume Duval, *Sommes-nous des paresseux ?... Et trente autres questions sur la France et les Français*, Paris, Seuil, 2007.

7. Seuls entrent en compte, dans l'indice des prix à la consommation, les loyers payés par les locataires et leur évolution. L'achat d'un logement est en effet considéré comme un investissement et non comme une dépense courante. Du coup, pour l'Insee, l'ensemble « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » ne pèse que 13,7 % de l'indice des prix, alors que l'institut lui-même estime par ailleurs qu'en 2005 le logement représentait en réalité 24,7 % du budget des ménages.

de la démarche en faveur d'une mesure plus précise du bien-être, en cohérence avec le chantier ouvert par le président de la République début 2008 pour une mesure plus qualitative de nos performances collectives⁸ ». S'affirme ainsi chaque jour un peu plus la volonté de disposer de nouveaux outils, aussi bien pour *évaluer* l'existant que pour *prescrire* ce qui doit être.

C'est dans ce contexte que le président de la République française a annoncé le 8 janvier 2008 la création d'un groupe de travail, animé par deux prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz et Amartya Sen. L'objectif est de réfléchir au changement des instruments de mesure de la croissance économique : « Si nous voulons favoriser un autre type de croissance, il faut changer notre instrument de mesure de la croissance. » Pour le président de la République, il convient de réfléchir aux limites de nos instruments de mesure tels que le PIB ou le produit national brut (PNB), afin de prendre en compte « les conditions réelles et la qualité de vie des Français⁹ ». La commission devra donc « construire des instruments de mesures complémentaires aux indices actuels, afin de mieux prendre en compte l'impact sur le bien-être de la dégradation – ou de l'amélioration – de l'environnement, des conditions de travail, du niveau d'éducation, de l'état de santé, des inégalités¹⁰ ».

Malgré la présence de prix Nobel, le risque est malheureusement grand d'en rester au stade des déclarations d'intention, à travers un rapport qui finira rapidement dans un tiroir. Le diable étant

8. « Mesure du pouvoir d'achat des ménages », rapport d'Alain Quinet remis le 6 février 2008 à Mme Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, p. 3, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000066/0000.pdf>. Parmi les autres démarches visant à transformer nos indicateurs, notons par exemple l'idée de réviser les critères de la LOLF pour y intégrer l'environnement et le développement durable (« Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance », synthèse et principales mesures du groupe 5 du Grenelle de l'environnement, novembre 2007, http://www.idf.pref.gouv.fr/grenelle/Groupe5_Synthese.pdf).

9. Conférence de presse du président de la République, 8 janvier 2008.

10. Déclaration de M. Martinon, porte-parole de la présidence de la République ; dépêche AFP, 17 janvier 2008.

niché dans les détails, tout dépendra du délai de travail dont disposera la commission, de sa composition (plus ou moins élargie¹¹), des soutiens et relais dont elle pourra bénéficier dans les diverses administrations, de la communication qui sera faite de ses propositions, et de leur appropriation par les divers acteurs (chercheurs académiques, statisticiens, associations d'expertise, citoyens, etc.)... L'impulsion présidentielle fournit une occasion historique de renouveler la réflexion, aussi bien sur la richesse et ses indicateurs, que sur les objectifs stratégiques que doivent se fixer les pouvoirs publics. L'objectif de ce document est donc d'éclairer les choix possibles en matière d'indicateur de richesse.

11. On sait que la commission est composée de vingt-cinq membres, dont une majorité d'étrangers. Outre les deux prix Nobel précités, on retrouve deux autres Nobel d'économie – Daniel Kahneman (Princeton) et James Heckman (Chicago) – mais également les Britanniques Tony Atkinson (Nuffield College, Oxford) et Nick Stern (Oxford, Banque mondiale), l'Allemand Heiner Flassbeck (CnuCED), l'Italien Enrico Giovannini (OCDE) ou le Turc Kemal Dervis (PNUD). Côté français figurent Jean-Paul Fitoussi (OFCE), François Bourguignon (ancien chef économiste de la Banque mondiale), Jean-Philippe Cotis (Insee) ou encore Jean Gadrey (Lille 1). Voir Véronique Le Billon, « La commission Stiglitz sera très internationale », *Les Échos*, 20 février 2008.

1

LES ENJEUX

« À LA RECHERCHE D'INDICATEURS ALTERNATIFS » : UNE HISTOIRE DÉJÀ LONGUE

La réflexion sur d'éventuels indicateurs alternatifs au PIB ou sur la nécessité de fortifier le PIB par d'autres dimensions n'est pas nouvelle. Simon Kuznets, qui peut être considéré comme l'un des pères de la comptabilité nationale (CN) américaine, n'hésitait pas à rappeler les limites des mesures du produit national¹² : « *The conventional measures of national product and its components do not reflect many costs of adjustment in the economic and social structures to the channeling of major technological innovations ; and, indeed, also omit some positive returns*¹³. »

En 1966 déjà, le US Department of Health, Education and Welfare publiait un rapport important : « *Economic indicators have become so*

12. Louis Maurin (« Comment construit-on le PIB ? », *Alternatives économiques*, n° 143, décembre 1996) rappelle que dans les années 1950 l'économiste Jan Tinbergen s'était proposé de calculer un bonheur national brut, en soustrayant les nuisances produites par l'activité économique du produit national brut. Dès 1920, Arthur C. Pigou (*The Economics of Welfare*, MacMillan & Co) indiquait également que le bien-être dépendait non seulement du revenu national par tête, mais aussi de sa distribution entre les diverses catégories de population.

13. Simon Kuznets, « Modern economic growth : findings and reflections », The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel 1971, http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/1971/kuznets-lecture.html.

*much a part of our thinking that we have tended to equate a rising National Income with national well-being*¹⁴. » La même année, Raymond Bauer proposait de définir et d'élaborer des indicateurs sociaux, entendus comme « *statistics, statistical series, and all other forms of evidence – that enable us to assess where we stand and are going with respect to our values and goals, and to evaluate specific programs and determine their impact* »¹⁵. Il lançait ainsi ce que l'on a appelé le mouvement des indicateurs sociaux, qui tentait d'élaborer des indicateurs complémentaires du PIB¹⁶. En France, diverses initiatives surgissent à la même période : le Centre d'études et de recherche sur l'économie du bien-être (Cerebe), dirigé par Philippe d'Iribarne (*La Politique du bonheur*, 1973), est créé dans la suite de Mai 68 ; Jacques Delors publie en 1971 un ouvrage intitulé *Les Indicateurs sociaux* (SEDEIS, coll. « Futuribles ») ; l'Insee développe les premières *Données sociales* (1973) ; en 1974, René Lenoir écrit *Les Exclus* ; en 1977 paraît l'ouvrage de Lionel Stoléru, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, dont la première partie s'intitule « La pauvreté : un problème non résolu par la croissance », etc. Les institutions internationales (ONU, OCDE ou Unesco) ont également élaboré de nombreux programmes d'études¹⁷ sur ces questions, et formulé différentes préconisations.

En réalité, la réflexion sur les indicateurs alternatifs revient par cycle. Si les années 1970 ont été particulièrement fécondes, le revirement d'intérêt est brutal au début des années 1980, au moment où le chômage s'impose comme la préoccupation centrale. Le témoignage

14. US Department of Health, Education and Welfare, « Toward of social report », 1969, p. XI, http://www.eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content_storage_01/0000019b/80/35/20/15.pdf.

15. Raymond Bauer, *Social Indicators*, MIT Press, 1966, p. 1. Des travaux sociologiques avaient déjà beaucoup œuvré à cette réflexion, en particulier ceux de William Ogburn qui avait produit pour l'administration Hoover, en 1933, ses deux volumes de *Recent Social Trends*.

16. Pour une histoire du mouvement des indicateurs sociaux, voir Alain Pichot, *Élargissement des comptabilités nationales*, Paris, Économica, 1989, p. 87 et suiv.

17. Par exemple, le Programme d'élaboration des indicateurs sociaux du Comité des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE, Bureau des statistiques des Nations unies, division des méthodes et de l'analyse de l'Unesco.

d'André Vanoli est éclairant : « Il y a quelques années, quand on était encore dans la bonne période de croissance, tout le monde jurait par l'environnement et le bien-être, et on entendait dire : "La comptabilité nationale, ça n'a plus aucun intérêt, ça ne sert plus à rien, au contraire ça ne fait qu'introduire de la confusion." Et puis, avec le développement du chômage et de l'inflation, les préoccupations sont redevenues tout à fait classiques. La mode n'y est plus. Il y a quelques années, il aurait fallu faire tout et tout de suite, et maintenant, au contraire, il faut ramer pour continuer à faire quelque chose sur le bien-être¹⁸. »

Les années 1990 et surtout 2000 marquent un retour de cette problématique, laquelle est, selon nous, appelée à demeurer durablement sur l'agenda public – non pas parce que le chômage serait devenu un souci second, mais parce que le sujet n'est plus réservé à quelques spécialistes isolés. Au-delà de la sphère académique, de nombreux réseaux associatifs se sont emparés de la question dans tous les pays développés et, grâce notamment à l'Internet, font régulièrement connaître leurs travaux. En France, par exemple, le récent Grenelle de l'environnement a suggéré d'« élaborer des indicateurs agrégés de développement durable tels que le PIB vert, l'empreinte écologique ou le capital public naturel », et de « mettre en place et diffuser au Parlement et auprès du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable de la nation¹⁹ ».

Il existe ainsi aujourd'hui une profusion d'indicateurs sociaux, environnementaux, économiques, de qualité de vie, de bien-être, de

18. Propos cités dans François Fourquet, *Les Comptes de la puissance*, Paris, éd. Recherches, 1980, p. 359.

19. Rapport du Groupe 6 « Modes de développement écologique favorables à l'emploi et la compétitivité », le Grenelle de l'environnement, novembre 2007, http://agora-grenelle.fr/IMG/pdf/Rapport_Groupe_6.pdf. Notons que plusieurs instances internationales officielles ont déjà mis au point des listes d'indicateurs de développement durable : indicateurs de la Commission de développement durable des Nations unies [« Commission of Sustainable Development » (CSD)]; indicateurs environnementaux de découplage de l'OCDE ; indicateurs de développement durable d'Eurostat, indicateurs européens d'inclusion sociale...

bonheur (en 2003, l'Institut international du développement durable en recensait plus de trois cents²⁰ !), issus des travaux de chercheurs académiques, de l'action de militants associatifs, ou d'institutions internationales. Précisons que l'OCDE a aujourd'hui un rôle moteur sur ce thème : organisation de colloques – dont le dernier, en octobre 2007, intitulé « Beyond GDP » –, élaboration d'un manuel contribuant à une « meilleure compréhension de la complexité des indicateurs composites et à une amélioration des techniques actuellement utilisées pour les élaborer²¹ », rôle de coordinateur des différentes initiatives sur le sujet. L'OCDE fut ainsi l'un des acteurs centraux de l'élaboration de la Déclaration d'Istanbul : « Nous exhortons les bureaux statistiques, les organisations publiques et privées, ainsi que les experts universitaires à collaborer avec les représentants de leurs populations pour produire des informations de qualité, basées sur des faits concrets que l'ensemble des sociétés peut utiliser pour définir une vision commune de leur bien-être et son évolution au fil du temps²². »

LE CADRE COHÉRENT DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE...

Avant de critiquer le PIB, il est indispensable d'opérer un rapide retour historique sur son contexte d'élaboration, car certains avancent que cet outil était peut-être pertinent à l'époque, mais qu'il n'est plus adapté aux enjeux actuels : « Le cadre général des comptes nationaux date des années 1950 : il intègre difficilement les changements radicaux qui se sont produits depuis, donne de moins en moins satisfaction aux chercheurs²³. »

20. Simon Kuznets, « Modern economic growth : findings and reflections », The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel 1971, http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/1971/kuznets-lecture.html.

21. *Id.*, *ibid.*

22. *Id.*, *ibid.*

23. Jean-Paul Fitoussi, « De nouveaux indicateurs pour plus de visibilité », *Challenges*, 17 janvier 2008.

Avant le milieu des années 1930, les États développés ne disposaient que de données incomplètes sur l'économie. Des initiatives diverses sont alors apparues – en Angleterre (Richard Stone), aux États-Unis (Simon Kuznets), en France (François Perroux), mais également en URSS – pour établir les premiers modèles de comptabilité nationale. Le Système de comptabilité nationale (SCN) est finalement créé en 1939, aux États-Unis, dans le but de maximiser la production après la grande crise de 1929, et de préparer le conflit mondial, afin de savoir quelles seraient les ressources mobilisables. Le SCN, base du PIB, a ensuite guidé la politique économique de l'après-guerre qui se fondait sur la théorie keynésienne. En 1968, le SCN est devenu une norme internationale sous l'égide des Nations unies.

En France, les premiers comptes sont publiés en 1950, dans le cadre d'une Comptabilité nationale française (CNF) dépendant du Service des études économiques et financières du ministère des Finances (devenu par la suite Direction de la prévision). À partir de 1963, la responsabilité de la CNF est transférée à l'Insee. Le système de comptes est progressivement affiné pour se rapprocher du système normalisé de l'ONU ; la France entre ainsi, en 1976, dans le Système élargi de comptabilité nationale (SECN) et modifie ses outils en fonction des réformes onusiennes : Système de comptabilité nationale (SCN 93) et son adaptation pour les pays européens, le Système européen de comptabilité 95 (SEC 95)²⁴. Notons qu'en 2003 la Commission statistique des Nations unies a décidé une mise à jour du SCN 1993 : « L'objectif est de maintenir les comptes nationaux en adéquation avec l'environnement économique et financier, les avancés méthodologiques, et les besoins des utilisateurs²⁵. »

24. Ce système est considéré comme un règlement européen et a, par conséquent, un caractère contraignant pour les États membres de l'Union européenne. Voir règlement CE n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996, Journal officiel des Communautés européennes (L310) du 30 novembre 1996.

25. http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/acn/pdf/acn_62.pdf. Selon l'Association de comptabilité nationale, les modifications issues du nouveau SCN de 2008 ne seront vraisemblablement pas mises en œuvre en France avant 2015-2016.

Fruit de décennies de discussions entre experts, de validations politiques et de reconnaissance internationale, le PIB a atteint une solidité certaine. Disons-le franchement : pour le PIB, le glas n'a pas encore sonné ! Considéré par certains comme l'une des plus grandes inventions du ^{xx^e} siècle²⁶, il est peu douteux qu'il traverse encore une bonne partie du ^{xxi^e} siècle. Son plus grand mérite est d'être, à première vue du moins, économiquement et statistiquement cohérent : il représente la richesse monétaire créée une année donnée dans un pays. Rappelons succinctement qu'il existe trois façons de mesurer le PIB, qui correspondent à trois manières de décrire l'activité économique :

- se placer du côté de la production, de la création de richesses : c'est la valeur de tout ce qui est produit, moins ce qui a été utilisé pour cela ;
- observer comment ont été utilisés ces produits : c'est la somme de ce qui a été consommé, investi, stocké et exporté, moins les importations ;
- évaluer les revenus qui sont distribués lors de la production.

Définition du PIB par l'Insee

« Agrégat (grand synthétique) représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

26. « GDP : one of the great inventions of the 20th century », Survey of Current Business, Bureau of Economic Analysis, January 2000.

– le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d’exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d’exploitation et revenu mixte²⁷. »

Comme le précise Louis Maurin, en France les trois méthodes sont utilisées et croisées par l’Insee pour déterminer l’indicateur synthétique qu’est le PIB²⁸. L’idée fondamentale est que « le seul principe d’agrégation qui parut viable fut d’utiliser pour chaque bien ou service l’unité monétaire, ou plus exactement de donner à la production une valeur monétaire, par référence au prix auquel elle était vendue, ou aurait pu être vendue²⁹ ». On ne compte donc, dans le PIB, que ce qui a une quantification monétaire au niveau du secteur marchand (à but lucratif) et du secteur non marchand (à but non lucratif), lequel, par définition, est évalué à son coût puisqu’aucun profit n’est réalisé³⁰.

Tout ce qui peut se vendre et qui a une valeur ajoutée monétaire va gonfler le PIB et la croissance, indépendamment du fait que cela crée ou non du bien-être individuel et collectif. À l’inverse, de nombreuses activités et ressources qui contribuent au bien-être ne sont pas comptées – parce qu’elles ne sont pas marchandes, ou parce qu’elles n’ont pas de coût de production monétaire direct. La théorie économique sous-jacente aux comptes nationaux relève, à bien des égards, du cadre néoclassique de Walras : la valeur est fondée sur l’utilité, laquelle renvoie à la notion de plaisir, et non à celle de besoin. La comptabilité nationale se préoccupe ainsi de la mesure de la valeur, quelles que soient sa moralité ou sa légalité. « Si des consommateurs

27. http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/produit-inter-brut-prix-march.htm.

28. Louis Maurin, « Comment construit-on le PIB ? », *op. cit.*

29. Edmond Malinvaud, *Voies de la recherche macroéconomique*, Odile Jacob, 1991, p. 54.

30. Les biens et services produits par les administrations publiques ont une valeur monétaire, puisqu’on rémunère les enseignants, les infirmières dans les hôpitaux, les bibliothécaires dans les municipalités, etc., mais ils n’ont pas de valeur marchande.

accordent une utilité élevée au tabac ou à l'alcool et en même temps consomment des services de santé rendus nécessaires à cet usage, l'utilité de ces deux types de demande, mesurée en valeur monétaire, sera positive³¹. » Le calcul du PIB se veut exempt de toute considération éthique ou morale. Le SCN 93 et le SEC 95 précisent ainsi que les activités illégales (comme la fabrication et la distribution de stupéfiants) ne sont en principe pas exclues des comptes : « Malgré les difficultés pratiques évidentes que pose la collecte de données sur la production illégale, celle-ci est néanmoins incluse dans le domaine de la production du Système » (article 6.30 du SCN 1993)³².

On s'aperçoit que ce modèle théorique n'est pas totalement respecté. « Il semble clair que l'ensemble des constructions corrigées du PIB s'éloigne de ce cadre théorique en ce qu'une certaine éthique du bien-être ou de la richesse est posée *ex ante*, ou, tout au moins, des valeurs pluralistes de ce qui constitue et améliore le bien-être et de ce qu'est le progrès sociétal sont mises en avant³³. » L'article 1.76 énonce même explicitement un lien entre production et bien-être : il existe « une relation entre les variations de la production et de la consommation globales et celles du bien-être. Toutefois, les changements en volume de la consommation, par exemple, ne sont pas identiques aux changements de bien-être ». Le SCN discute, par exemple, des effets sur le PIB d'un hiver particulièrement rude combiné à une épidémie de grippe, puis de la réparation des dommages causés par des catastrophes naturelles, ou encore des dépenses liées à la défense (y compris lors de guerres). Mais, *in fine*, le SCN refuse de déduire ces dépenses : « Poussé à l'extrême, ce raisonnement aboutirait à la

31. Daniel Delahande, « De nouveaux indicateurs ? Richesse et pauvreté des nations », *Les Cahiers français*, n° 286, 1996.

32. Concrètement, comme le note André Vanoli (*Une histoire de la comptabilité nationale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002, p. 354), les activités illégales ont été rarement estimées.

33. Florence Jany-Catrice, « Les apports de la comptabilité nationale dans la quête d'indicateurs synthétiques », séminaire Dares, Paris, 15 octobre 2002, <http://www.ptolemee.com/dares/JANY.pdf>, p. 3-4.

conclusion que la consommation n'améliore que rarement le bien-être » (article 1.81).

Derrière des discussions apparemment techniques ou anecdotiques se cachent en réalité des enjeux épistémologiques essentiels : pour Amartya Sen, si les économistes veulent prétendre qu'une situation est meilleure qu'une autre, ils doivent s'autoriser certains jugements comparatifs sur le bien-être des individus. Sen assume ainsi une posture normative et estime qu'on ne peut séparer les activités de jugement des activités de connaissance. Remettant en cause l'opposition traditionnelle entre l'objectivité des faits et la subjectivité des valeurs, l'économie – comme d'ailleurs l'ensemble des sciences humaines et sociales – est alors conçue comme une science morale. Cette perspective remet radicalement en cause les indicateurs de richesse existants, puisqu'il s'agit d'assumer – et d'en tirer toutes les conséquences – le fait que nos outils de compréhension relèvent en (grande ?) partie de conventions.

... MAIS QUI EST FONDÉ SUR UN SYSTÈME DE CONVENTIONS

La comptabilité nationale, et donc le PIB, est une représentation comptable, elle ignore par définition ce qui ne peut pas se comptabiliser. Il n'est donc guère discutable (et d'ailleurs peu discuté) que le PIB soit fondé sur un système de conventions.

Une part importante de l'économie échappe ainsi aux instruments classiques, parce qu'il existe des problèmes méthodologiques. « Tous les agents ne comptent pas la même chose de la même façon, et peuvent donc contribuer à produire des résultats divergents. Cela impose de faire ce que les comptables nationaux appellent un arbitrage³⁴. » Or celui-ci est toujours plus délicat, à mesure que la structure de la production passe d'un mode industriel (matériel) à un mode de services (immatériel).

34. Louis Maurin, « Comment construit-on le PIB ? », *op. cit.*

Il existe également un secteur productif parallèle à l'économie enregistrée, qui échappe aussi aux mesures classiques. Jean-Charles Willard a montré que l'économie souterraine se décompose en plusieurs secteurs³⁵ : l'activité productive mais illicite (commerce de drogue, proxénétisme...) qui échappe totalement aux comptes nationaux ; l'activité légale mais non déclarée (il peut s'agir aussi bien de services rendus à titre gratuit, de travail au noir, ou de fraude fiscale). Cette économie souterraine est importante : en 1995, elle était déjà évaluée à près de 300 milliards de francs, soit un cinquième du budget de l'État et près de 4% du PIB. Les comptes nationaux tentent donc d'estimer, avec de grandes difficultés, ces productions et de les intégrer au calcul du PIB – ce qui rend celui-ci d'autant plus approximatif.

Enfin, il y a un flou quant aux activités comptabilisées. Quelles activités des ménages intègre-t-on ? On prend en compte, dans le PIB, le fait d'être propriétaire de son logement³⁶, ou la production des jardins familiaux. Pourquoi ce service et pas le fait de réparer soi-même sa voiture ou de garder ses enfants ? Il serait certes absurde d'intégrer toutes les activités de service, d'abord parce que l'échange repose sur le don et le contre-don, et se situe précisément à l'opposé d'une relation marchande et monétaire ; ensuite parce qu'il serait impossible de tout appréhender – faudrait-il alors compter l'activité consistant à se laver ? Quel est, dès lors, le critère retenu ? On peut décider de conserver toutes les activités qui pourraient être effectuées dans le cadre d'une relation marchande. Mais alors, il faut compter le fait de se faire un repas (on peut aller au restaurant), le fait de garder

35. Claude Wagner, « La prise en compte de l'économie au noir : l'ensemble de la méthode italienne », *Économie et statistique* n° 285-286, 1995. Voir également Marianne Cornu Pauchet, « L'évaluation de l'économie souterraine. Un recensement des études », *Acosse Stat*, n° 8, septembre 2003 ; F. Scheinder et D. H. Enste, « Shadows Economies : Size, Causes, and Consequences », *Journal of Economic Literature*, vol. 38, mars 2000.

36. Un pays avec 100% de propriétaires n'est pas moins riche ou moins productif qu'un pays avec 100% de locataires. Puisque l'on comptabilise les loyers versés, il faut donc comptabiliser ce que paieraient les propriétaires si, précisément, ils étaient locataires du même bien.

ses enfants (on peut faire appel à une baby-sitter), etc. Actuellement, on intègre l'activité – souvent masculine – de construction de son propre garage ou de culture de son jardin, mais on exclut l'activité – souvent féminine – de ménage ou de garde des parents... En fait, on inclut la production domestique de biens, mais pas les services domestiques, car la première est supposée « plus échangeable » (SCN 93, § 6.24) sur un marché que les seconds. « Il y a pourtant bien longtemps, comme le font remarquer Gadrey et Jany-Catrice, que les tâches domestiques font l'objet d'échanges marchands, tout comme les soins aux jeunes enfants et aux personnes âgées. Selon certaines projections, la famille de métiers correspondant à ces deux dernières fonctions détiendrait même le record des créations d'emplois d'ici à 2010 en France³⁷. »

Autre arbitrage délicat : la répartition entre investissement et consommation intermédiaire. Les biens durables militaires sont par exemple considérés comme un investissement productif aux États-Unis, et comme une consommation courante en France – ce qui modifie bien entendu le PIB. Or, il s'agit de conceptions proprement politiques : certains estiment que l'armement doit être vu techniquement comme fournissant un service de défense nationale – et donc figurer comme investissement –, d'autres, comme André Vanoli, pensent qu'« en cas de guerre les opérations militaires, dont le caractère destructeur est évident, ne peuvent s'analyser comme un processus de production³⁸ ». Autre cas : les États-Unis ont choisi de classer les logiciels informatiques utilisés par les entreprises comme investissements alors que l'Union européenne a fait le choix inverse. Quant à la R&D, la réforme du SCN entreprise actuellement va sans doute reconsidérer son statut : ces dépenses pourraient bientôt être perçues comme des investissements, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent...

37. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, *op. cit.*, p. 53.

38. Cité dans Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *ibid.*, p. 104.

Le PIB repose donc sur des conventions, lesquelles sont susceptibles d'évoluer. Exemple classique : avant 1976 et l'adoption du SECN, la France n'intégrait pas dans son PIB les activités des administrations publiques. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice nous rappellent que cette non-prise en compte n'était « ni une "erreur" ni une "lacune" de type scientifique³⁹ », mais bien un choix politique : celui de reconstruire le pays sur la base d'une grande politique industrielle et de la priorité aux activités marchandes concurrentielles. Même le rapprochement ultérieur avec le système international témoigne davantage d'une convergence politique sur les priorités économiques que d'un rapprochement des experts. « L'histoire nous enseigne que les conventions par lesquelles la comptabilité nationale définit le périmètre des richesses dignes d'être comptées ont évolué dans le temps, à la suite de débats nourris. Il n'y a donc aucune raison pour qu'elles n'évoluent pas de nouveau, de sorte que l'on puisse évaluer, à côté de la richesse marchande et monétaire actuellement prise en compte, d'autres notions plus larges de la richesse⁴⁰. »

Comment caractériser ces conventions ? Si François Fourquet avait tendance à mettre un poids excessif sur les déterminants politiques des inventions techniques, André Vanoli tombe peut-être dans l'excès inverse : ne voir dans les débats et décisions des comptes nationaux que le seul résultat de raisonnements logiques et de « raisons statistiques⁴¹ ». En réalité, les conventions sont toutes à la fois scientifiques et politiques, sans qu'il soit possible de déterminer précisément le poids respectifs des deux logiques. Il faut donc tenir compte des deux dimensions : reconnaître qu'aucun système de mesure n'est totalement détaché des enjeux politiques dans lequel il est élaboré,

39. *Ibid.*, p. 100-101.

40. *Ibid.*, p. 48.

41. François Fourquet, *Les Comptes de la puissance*, *op. cit.* André Vanoli, *Une histoire de la comptabilité nationale*, *op. cit.* Pour une discussion de ces deux thèses, voir Jean Gadrey, « Les conventions de richesse au cœur de la comptabilité nationale. Anciennes et nouvelles controverses », in F. Eymard-Duvernay (dir.) *L'Économie des conventions, méthodes et résultats*, t. I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.

et simultanément ne pas considérer que l'on peut tout faire, tout additionner, tout mélanger dans un indicateur unique (un nouveau PIB) au motif que ce sont d'abord des choix politiques.

À ce stade de notre argumentation, le procès semble entendu. Pourtant, un doute s'imisce : certes le PIB repose sur des conventions, des choix méthodologiques et des approximations, mais est-ce si problématique ? Oui, si on prend le PIB pour un indice du progrès des sociétés. Mais les comptes nationaux ne l'ont jamais présenté ainsi. Ils n'ont cessé, au contraire, de répéter les limites de leurs outils, et de préciser ce que ceux-ci exprimaient et n'exprimaient pas. Le procès du PIB ne serait-il pas plutôt celui de son utilisation parfois (souvent) abusive ? Certes, on fait dire au PIB beaucoup plus que ce que ses fondateurs ont voulu lui faire dire, mais on ne saurait se contenter de fustiger les usages abusifs, de rejeter la faute sur les médias, les politiques ou les différents acteurs sociaux, pour préserver un objet supposé « pur ». Il paraît plus judicieux de prendre en compte – ce qui ne signifie pas se soumettre à – cette éventuelle utilisation et/ou instrumentalisation, et de s'y adapter.

2

LES SOLUTIONS : QUATRE SCÉNARIOS POSSIBLES

Faut-il (et peut-on) élaborer un indice synthétique unique, qui prenne en compte des dimensions non monétaires participant au bien-être des individus ? Cette interrogation apparemment simple se décompose en de nombreux points :

– Pour appréhender la richesse d’une société, et le bien-être qui en découle pour ses habitants, peut-on se contenter d’un unique indicateur, ou faut-il se résoudre à considérer une batterie d’indicateurs (sous forme de tableau de bord) ?

– Est-il utile (pour qui ? pour quoi ?) d’élaborer un indicateur unique ?

– Peut-on le faire de manière rigoureuse d’un point de vue statistique ?

– S’agirait-il d’un indicateur (1) composite (des éléments non monétaires sont chiffrés, pondérés et agrégés) ou (2) monétaire (ces éléments sont monétarisés et intégrés au PIB) ?

– Si (1), les composantes de cet indice devraient-elles correspondre à des domaines d’activité (emploi, loisir, vie familiale, etc.) ou à des champs thématiques (économie, social, environnement) ?

– Si (1), doit-on, pour évaluer ces dimensions non monétaires, s’appuyer sur des données objectives (taux de suicide, taux d’émission de gaz à effet de serres, etc.) et/ou sur des données subjectives fondées sur des enquêtes de satisfaction ?

– Si (2), quels éléments (sociaux, environnementaux) faut-il monétariser et comment ?

– Si (2), comment les articuler avec le PIB ?

Le premier point est crucial, puisqu'il conditionne les suivants. Si l'on considère qu'il est absurde (scientifiquement et/ou politiquement) de vouloir élaborer un unique indice alternatif au PIB actuel, alors la réflexion s'arrête automatiquement. En effet, il existe déjà d'innombrables indicateurs sociaux, environnementaux, de qualité de vie, de mesure du bonheur qui tentent, avec leurs méthodologies propres, d'appréhender ce que le PIB – ou plus généralement l'ensemble des indicateurs économiques – laisse de côté. Il est donc de peu d'intérêt de vouloir ajouter une feuille (de nouveaux indicateurs) aux mille-feuilles. L'enjeu n'est pas d'élaborer un énième indicateur mais bien de s'interroger : faut-il synthétiser cette profusion d'outils de mesure spécifiques pour aboutir à un indice synthétique unique qui, malgré son aspect nécessairement réducteur, serait le pendant, reconnu institutionnellement au niveau national ou même international, du PIB ?

Les avis diffèrent fortement. Quatre positions principales apparaissent :

- 1) ne rien modifier du dispositif actuel ;
- 2) le modifier à la marge, en développant des comptes satellites qui, par définition, restent périphériques au cadre central, c'est-à-dire aux richesses monétaires ;
- 3) élaborer un nouveau PIB en ajoutant des dimensions non comptabilisées (bénévolat, loisirs, tâches domestiques...), et en retranchant les externalités négatives du système productif actuel, notamment environnementales ;
- 4) élaborer un indicateur alternatif distinct du PIB ;
 - a. à partir de données objectives,
 - b. en recueillant les perceptions subjectives des individus.

NE PAS TOUCHER AU PIB ET AMÉLIORER LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES EXISTANTS

Pour les partisans du *statu quo*, les indicateurs existants sont suffisants, puisqu'ils satisfont aux critères de cohérence statistique et d'intérêt économique. Reconsidérer la richesse reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore : jusqu'où aller, par exemple, dans une éventuelle monétarisation d'activités non monétaires ? « L'acquisition de biens et services de consommation ne cesse de mêler des produits visant un certain effet objectivement et/ou subjectivement positif et d'autres visant à compenser les conséquences négatives des premiers (alcool et Alka-Selzer ou remèdes plus coûteux, tabac et soins médicaux, biens durables ménagers et réparation des accidents domestiques, automobiles et réparation des accidents de la route, etc.), ou de l'action de tiers, ou résultat de contraintes de la vie sociale. Chercher à démêler tout cela pour obtenir une consommation nette et un RN [revenu net] est très probablement sans espoir au niveau macroéconomique⁴². » Faut-il intégrer l'ensemble des activités domestiques ? Sinon, pourquoi certaines et pas d'autres ? Faut-il prendre en compte le temps de loisir ou même, pourquoi pas, le sommeil ?

Il serait, d'après les partisans du *statu quo*, préjudiciable de modifier ce qui existe, malgré des imperfections avérées. Comme le dit Florence Jany-Catrice, « selon cette position, aucun autre système ne permettrait une stabilité en volume et en valeur avec autant de légitimité que ne l'assure le système de comptabilité nationale. Le PIB s'est construit une légitimité internationale au fil du temps, et il est déjà le fruit de compromis en perpétuelles renégociations⁴³ ». Le système de comptabilité national actuel demeurerait le moins mauvais indicateur des niveaux de croissance pour évaluer le développement

42. André Vanoli, *Une histoire de la comptabilité nationale*, op. cit., p. 368.

43. Florence Jany-Catrice, « Les apports de la comptabilité nationale dans la quête d'indicateurs synthétiques », op. cit., p. 2.

d'un pays, comme pour des comparaisons internationales⁴⁴. Autre argument invoqué : le système n'a pas pour objectif de mesurer le bien-être des individus (même économique), et il n'est ni du ressort ni de la responsabilité des comptes nationaux de combattre d'éventuelles utilisations abusives. Pour d'autres, on peut parler de bien-être, mais puisqu'on observe de fortes corrélations entre le PIB par tête et des appréciations plus globales de celui-ci⁴⁵, il est inutile de développer d'autres outils de mesure.

Notons que ce refus de modifier structurellement le PIB se perçoit également, quoique pour des raisons très différentes, chez certains économistes dits critiques. Leur propos n'est pas tant de préserver le PIB, que de préserver ce qui n'est pas dans le PIB. Selon eux, il est étrange de chercher à reconsidérer la richesse en tenant compte de dimensions non monétaires, et de ne trouver d'autres moyens pour ce faire que de monétariser ces dernières. Plutôt que d'inclure les facteurs sociaux ou environnementaux dans un PIB bis, il faudrait au contraire séparer clairement ce qui relève du bien-être de ce qui relève de la production économique. Relayant la pensée de Marx, pour qui il fallait concevoir la richesse autrement que comme une « immense accumulation de marchandises⁴⁶ », l'économiste Jean-Marie Harribey estime qu'il faut distinguer clairement les concepts de richesse et valeur, ou encore de valeur d'usage et valeur d'échange⁴⁷. Le PIB n'est pas, selon lui, un indicateur de toute la richesse, mais un indicateur du flux de valeur monétaire (d'échange), à ne pas mélanger donc avec d'éventuels indicateurs de valeur d'usage. « L'une [la valeur d'usage, N.D.L.R.] constitue l'ensemble de la richesse de la société, qu'elle soit monétaire ou non, marchande ou non, l'autre

44. Mamalakis Markos, « Misuse and use of national accounts as a welfare indicator : selected analytical and measurement issues », 22^e conférence générale de l'International Association for Research in Income and Wealth, Flims, Suisse, août 1992.

45. Romina Boarini, Åsa Johansson et Marco Mira d'Ercole, « Les indicateurs alternatifs du bien-être », *Cahiers statistiques*, OCDE, n° 11, septembre 2006, p. 4.

46. Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Gallimard, La Pléiade, t. I, 1965 (1^{re} éd. 1867), p. 561.

47. Jean-Marie Harribey, « Richesse et valeur : un couple qui ne fait pas bon ménage », *L'Homme et la Société*, n° 156-157, avril-septembre 2005, p. 27.

est restreinte à la valeur, sous-entendu d'échange. La preuve en est, disait A. Smith, que l'eau très utile n'a que peu de valeur d'échange et que le diamant, peu utile, a une forte valeur d'échange. [...] Le lien social, la qualité des relations humaines sont aussi des formes de richesse inestimable sans pour autant avoir une valeur au sens économique⁴⁸. » Dans cette perspective, le PIB ne peut pas, et ne doit pas, être complété. Des indicateurs qualitatifs plus que quantitatifs seraient nécessaires.

Finalement, ces acteurs se rejoignent pour considérer que le gain d'information issu d'une modification profonde du système risquerait d'être bien maigre comparé à l'inconvénient d'une perte de cohérence⁴⁹. Que proposent-ils alors ? En premier lieu, d'affiner les outils existants : fiabilité des sources, collecte des données, appareillage statistique. Il s'agit *grosso modo* de réduire les sources d'erreur de mesure des activités économiques identifiées par Oskar Morgenstern : erreurs de mesure (à la saisie, par exemple), mensonges et/ou omissions (conventionnelles, tactiques, stratégiques, etc.), pertes d'information par agrégation, économies souterraines⁵⁰...

En second lieu, il s'agit de mettre en avant d'autres indicateurs *déjà* existants dans la comptabilité nationale et permettant de mieux appréhender la richesse d'un pays et de ses habitants. Plutôt que de se focaliser sur le PIB, on pourrait ainsi se référer au produit intérieur net (PIN), au produit national net (PNN), ou au revenu disponible des ménages :

48. Jean-Marie Harribey, « Valeur et valeurs : concilier économie, social et éthique ? », conférence pour l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel, Mérignac, 7 avril 2004, p. 2, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/eco-ethique.pdf>.

49. Ces inquiétudes existent depuis toujours parmi les comptables nationaux. Voir par exemple Oleg Arkhipoff, « Peut-on mesurer le bien-être national ? », Les Collections de l'INSEE, série C, n° 41, 1976.

50. Oskar Morgenstern, *L'illusion statistique. Précision et incertitude des données économiques*, Paris, Dunod, 1972 (1^{re} éd. 1950). Conscient de ces erreurs, Morgenstern suggérerait de publier les données économiques avec des indications sur la confiance que l'on peut leur accorder.

– Le PIB inclut toutes les dépenses d’investissement. Or, une partie de ces dépenses est utilisée pour remplacer le matériel usagé ou obsolète (ce qu’on appelle la dépréciation). Ce remplacement est nécessaire, mais il n’accroît aucunement les capacités de l’économie. Si le PIB augmentait simplement du fait que plus d’argent est dépensé pour maintenir le stock de capital à cause d’une dépréciation accrue, cela ne signifierait pas que qui que ce soit s’est enrichi. Il serait donc plus pertinent, pour certains, de valoriser le produit intérieur net, c’est-à-dire le PIB moins la dépréciation du capital⁵¹.

– Alors que le PIN, comme le PIB, permet de mesurer l’activité économique à l’intérieur des frontières d’un pays, le PNN, comme le PNB, quantifie le revenu global des citoyens de ce pays. Le PNN ajoute en effet au PIN tout ce qui entre dans le pays (intérêts, profits, dividendes, par exemple) et retire tout ce qui est versé à des étrangers. Le produit national net évalue donc le niveau de revenu net créé et mis à la disposition des individus vivant dans un pays.

– Même si l’on se réfère au revenu net par habitant, on n’obtient qu’une idée approximative des ressources économiques dont bénéficient réellement les individus et les ménages. Un meilleur indicateur serait le revenu de toutes sources dont disposent les ménages après avoir acquitté l’impôt, et la proportion de ce revenu qu’ils consomment. Pour tous les pays, le revenu disponible des ménages par personne est ainsi inférieur au PIB par habitant, et le niveau de consommation des ménages par habitant est, lui, encore inférieur⁵².

51. Roland Spant, « Pourquoi le produit intérieur net devrait remplacer le produit intérieur brut comme mesure de la croissance économique », *Observateur international de la productivité*, n° 7, automne 2003, resp. p. 47 et p. 50, <http://www.csls.ca/ipm/7/spant-f.pdf>.

52. OCDE, « Indicateurs alternatifs du bien-être », *Réformes économiques*, part. III, chap. 6, Études thématiques, n° 2, 2006/1.

Prendre le revenu disponible des ménages paraît donc plus logique si l'on souhaite saisir le bien-être des habitants d'une société donnée – mais, soyons clairs, ces aménagements ne changent pas fondamentalement la représentation de la richesse d'un pays. Les données disponibles montrent que, dans la plupart des cas, PIB, PNB, PNN, revenu des ménages sont très proches sinon équivalents⁵³ – d'où la conclusion mi-figue mi-raisin de l'OCDE : le PIB est un indice certes imparfait des aspects économiques du bien-être, mais il est le moins mauvais disponible⁵⁴. C'est pourquoi des chercheurs tentent d'élaborer de nouveaux outils d'analyse à côté du cadre central de la comptabilité nationale.

INTÉGRER DES DIMENSIONS NON MONÉTAIRES DANS LE CADRE CIRCONSCRIT DES COMPTES SATELLITES

Même parmi les comptables nationaux s'affirme le souci de réinterroger la mesure du progrès et des richesses, et de ne pas se contenter des aménagements cosmétiques évoqués plus haut. En juin, la très sérieuse Association de comptabilité nationale tiendra son 12^e colloque à Paris. À côté de discussions techniques autour de la mise à jour, au niveau international, du système de comptabilité nationale datant de 1993, sont programmés deux ateliers intitulés « Au-delà du PIB, à la recherche d'indicateurs synthétiques. La prise en compte du bien-être » et « Au-delà du PIB, à la recherche

53. Sauf dans les pays comme l'Irlande ou le Luxembourg où le niveau d'investissements étrangers est très élevé. Voir « GDP and GNI », OECD Observer, March 2005, http://www.oecdobserver.org/news/fullstory.php/aid/1507/GDP_and_GNI.html. Notons également que le revenu et la consommation des ménages ont tendance à progresser moins rapidement que le PIB dans la plupart des pays au cours de la décennie qui vient de s'écouler, essentiellement parce que les bénéficiaires des entreprises ont eu tendance à augmenter. Voir OCDE, « Indicateurs alternatifs du bien-être », *op. cit.*

54. OCDE, « Indicateurs alternatifs du bien-être », *op. cit.*

d'indicateurs synthétiques. Les relations entre environnement et développement durable⁵⁵ »...

Dès les années 1960 est apparue dans différents pays l'idée de comptes satellites, c'est-à-dire de comptes détaillés sur un domaine particulier de la vie économique et sociale, à partir de données qui ne sont pas nécessairement monétaires. Le SCN 93 en donne la définition suivante : « *Satellite accounts or systems generally stress the need to expand the analytical capacity of national accounting for selected areas of social concern in a flexible manner, without overburdening or disrupting the central system* » (article 21.4 du SCN 93).

Contrairement au cadre central de la comptabilité nationale qui doit, pour être homogène, répondre à des critères stricts, les comptes satellites n'ont pas fait l'objet d'une définition précise. Ils ne sont guidés par aucune théorie économique, et leur orientation est essentiellement descriptive. Ils sont surtout destinés à aider les gestionnaires des domaines concernés en leur fournissant des statistiques adaptées à leurs besoins. L'intérêt de ces comptes est finalement de constituer un niveau intermédiaire entre les comptes centraux de la comptabilité nationale et des champs socioéconomiques spécifiques. Selon le SCN 93, ils permettent en effet :

a. the provision of additional information on particular social concerns of a functional or cross-sector nature ;

b. the use of complementary or alternative concepts, including the use of complementary and alternative classifications and accounting frameworks, when needed to introduce additional dimensions to the conceptual framework of national accounts ;

c. extended coverage of costs and benefits of human activities ;

d. further analysis of data by means of relevant indicators and aggregates ;

55. Programme du 12^e colloque de l'Association de comptabilité nationale, Paris, 4-6 juin 2008, http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/acn/colloque_12/colloque_2008_presentation.pdf.

e. linkage of physical data sources and analysis to the monetary accounting system.

La France est l'un des tout premiers pays à avoir développé des comptes satellites, consciente qu'il était difficile de toucher au cadre central du système comptable mais, simultanément, qu'il fallait intégrer des données qui ne figuraient pas dans celui-ci. Des commissions des comptes furent créées dans plusieurs ministères, qui aboutirent à dix comptes satellites. Michel Braibant les classe en trois ensembles :

– Les comptes d'activité économique : recherche, tourisme, route, logement, audiovisuel, informatique. Ces comptes analysent en détail une *branche d'activité* de la comptabilité nationale et apportent des informations complémentaires par rapport à ce qui est déjà livré par le cadre central. Ces comptes n'introduisent ni définitions ni concepts alternatifs, ils sont directement articulés avec le cadre central.

– Les comptes qui portent sur des *fonctions sociales* : santé, éducation, protection sociale. Ces comptes fonctionnels étudient les transactions visant à satisfaire un besoin. Ils se fondent en premier lieu sur la dépense nationale réalisée pour la satisfaction de ce besoin, puis cherchent à répondre en détail aux trois questions suivantes : qui produit quoi et comment ? Qui finance quoi ? Qui utilise quoi ? Ils introduisent ainsi de nouveaux concepts de production et de consommation et élargissent la notion de capital, en y incluant le capital humain et le patrimoine.

– *L'environnement*, qui « constitue un ensemble à lui tout seul par la diversité des approches comptables auxquelles il a donné lieu⁵⁶ ».

56. Michel Braibant, « Les comptes satellites », Insee, document de travail n° D9304, août 1993, p. 32.

Les comptes satellites français

	Date de lancement	Quantification annuelle	Commission des comptes	
Recherche	1970	Oui		
Santé	1970	Oui	Oui	
Protection sociale	1979	Oui	Oui	
Éducation	1980	Oui		
Transport				
Route	1982	Oui	Oui	
Aire urbaine de Paris	1987	Oui		
Information, technologie	1985			
Environnement	1986			
Tourisme	1988	Oui	Oui	
Services immobiliers	1992		Oui	
Audiovisuel	1992			

Source : Braibant, 1993.

Le cas de l'environnement est particulièrement intéressant pour notre propos. On y retrouve en effet les différentes alternatives méthodologiques et théoriques pour appréhender des paramètres non intégrés dans le PIB.

Rappelons que la comptabilité nationale distingue trois types de ressources naturelles et environnementales : les actifs produits cultivés, les actifs produits cultivés en cours, et les actifs non produits corporels⁵⁷. Seuls les deux premiers types sont considérés comme le

57. Les actifs produits cultivés sont des actifs fixes. Ils correspondent aux actifs biologiques (animaux et plantes) élevés ou cultivés dans le but d'une production périodique (moutons élevés pour leur laine, arbres cultivés pour leurs fruits) ; les actifs produits cultivés en cours sont, eux, des actifs circulants. Ils regroupent les actifs biologiques élevés ou cultivés dans le but d'une production unique (moutons élevés pour leur viande, arbres cultivés pour leur bois) ; les actifs non produits corporels sont des actifs qui sont nécessaires à la production, mais ne sont pas eux-mêmes produits. Ils incluent les terrains (terrains agricoles), les actifs souterrains (pétrole), les ressources biologiques

Institution de référence
MESR – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
SESI – Ministère de la Santé
SESI – Ministère des Affaires sociales
DEP – Ministère de l'Éducation
OEST – Ministère des Transports et du Tourisme
STP-RATP
IFEN – Ministère de l'Environnement
DIT – Ministère des Transports et du Tourisme
DAEI et DC – Ministère du Logement
SJTI – Premier ministre

résultat d'une activité productive et sont par conséquent inclus dans le PIB. Les actifs non produits ne sont, quant à eux, enregistrés que dans le compte de capital. Leur consommation n'affecte donc pas les principaux agrégats de la comptabilité nationale⁵⁸. À ces premiers choix conventionnels s'ajoutent ceux qui concernent les dépenses de gestion et de protection de l'environnement, c'est-à-dire les ressources économiques affectées à la lutte contre la pollution. Celles-ci sont traitées différemment selon qu'elles proviennent des administrations publiques, des ménages, ou des entreprises. Dans les deux premiers

non cultivées (forêt tropicale) et les ressources en eau (eaux souterraines). Voir Pascal Grosclaude, « Comptabilité nationale et environnement : des limites de l'intégration comptable à la construction d'indices environnementaux », thèse d'économie, université de Neuchâtel, 1995, p. 24, http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,40,4,20060427163914-RQ/1_these_GrosclaudeP.pdf.

58. *Ibid.*, p. 2.

cas, ces dépenses sont considérées comme dépenses de consommation finale et sont comptabilisées dans la valeur de la production des administrations publiques ou dans celle de la consommation finale des ménages. Dans le troisième cas, au contraire, elles sont enregistrées comme dépenses de consommation intermédiaire et déduites de la valeur de la production des entreprises.

On perçoit bien les limites du traitement de l'environnement dans le cadre central de la comptabilité nationale. Pour tenter de résoudre ces problèmes, trois approches ont été proposées : décrire des phénomènes d'environnement dans le cadre de la comptabilité nationale, soit (1) à la marge *via* des comptes satellites de l'environnement, soit (2) en corrigeant les indicateurs du cadre central (PIB, PNB) pour obtenir des comptes économiques ajustés du point de vue environnemental ; (3) élaborer des indicateurs et des indices d'environnement afin d'offrir, aux milieux politiques et économiques comme au grand public, une information sur l'environnement qui puisse constituer un complément aux indicateurs économiques traditionnels. Ces trois possibilités valent pour l'environnement comme pour l'ensemble des paramètres non monétaires qui ne sont pas pris en compte par le PIB. Détaillons pour l'instant la solution (1) dans le cas de la France.

Dans un premier temps, le concept de compte satellite de l'environnement a été utilisé exclusivement pour analyser des dépenses de gestion et de protection de l'environnement⁵⁹. Il a, par la suite, pris un sens plus général, à la fois pour correspondre au Système de comptes économiques et environnementaux intégrés des Nations unies (SCEE)⁶⁰ et pour suivre des recommandations européennes⁶¹.

59. Insee, *Les Comptes satellites de l'environnement*, INSEE, Série C 130, Paris, 1986.

60. System of National Account 1993, « Satellite system for integrated environmental and economic accounting », <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/tocLev8.asp?L1=21&L2=1>. Voir également, Nations unies, *Integrated Environmental and Economic Accounting*, Nations unies, New York, 1993.

61. La question des statistiques d'environnement a été posée pour la première fois à l'échelle internationale lors de la Conférence des statisticiens européens (CSE),

Le compte satellite français de l'environnement regroupe aujourd'hui des comptes très différents :

- des comptes monétaires de l'environnement, très proches du cadre central de la comptabilité nationale, qui cherchent à identifier et mettre en évidence dans la CN les dépenses en relation avec l'environnement ;

- des comptes d'émission qui rapprochent les données économiques et les données physiques décrivant des pressions ou l'état physique de l'environnement ;

- des comptes des ressources naturelles qui, comme leur nom l'indique, décrivent les ressources naturelles.

Pour Michel Braibant, c'est précisément la synthèse des diverses approches comptables (comptes physiques, comptes des émissions de polluants, comptes des dépenses), notamment sur un domaine précis (eau, air, déchets...) qui fait la force des comptes de l'environnement⁶². Chaque ressource naturelle peut en effet faire l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela pose en revanche des difficultés extrêmes si l'on souhaite élaborer un indice synthétique unique. Comment combiner les données physiques et les données monétaires, c'est-à-dire combiner les comptes physiques des ressources avec les comptes des dépenses d'environnement ? Comment établir des comptes d'environnement à partir des indicateurs de synthèse ?...

en 1973, puis par les Nations unies en 1974. La Commission statistique des Nations unies préconisa une approche pragmatique se focalisant sur les besoins en matière de statistiques d'environnement, sur leur disponibilité et sur l'élaboration de directives méthodologiques, plutôt que sur la mise en place d'un système complexe. Pour un historique du développement des comptes satellites au niveau européen, voir Conseil de l'Europe, « Comptabilité environnementale en tant qu'instrument pour le développement durable », doc. 10071, 11 février 2004, <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/doc04/FDOC10071.htm>.

62. Michel Braibant, « Les comptabilités de l'environnement en France et à l'étranger », document de travail de l'Insee, n° D9408, novembre 1994, p. 36. Il existe une grande diversité des approches comptables et non comptables de l'environnement. Chaque pays développe ses comptes en fonction de ses préoccupations environnementales, et de ses ressources naturelles propres : les forêts pour la Norvège et la Suède, le pétrole et le gaz naturel pour le Canada, l'eau pour l'Espagne, le bois pour le Japon, etc.

On perçoit toute la difficulté d'agrèger ces différentes dimensions en un seul indicateur, et la difficulté plus grande encore de les agréger à d'autres dimensions sociales et/ou économiques ! D'où l'idée de perfectionner d'abord ces comptes satellites avant, peut-être, d'envisager une agrégation plus globale⁶³.

Conforter ces outils est d'autant plus nécessaire qu'ils sont, en France du moins, très inégalement développés. Certains paraissent chaque année (santé, recherche, protection sociale), d'autres sont actualisés de manière épisodique, d'autres enfin n'en sont qu'à leur balbutiement. Le compte de l'environnement appartient à la deuxième catégorie et mériterait un investissement humain et financier bien plus conséquent. Coordinateur d'un projet pour l'Institut français de l'environnement (Ifen), Gérard Gié constatait récemment qu'« en France le développement de la comptabilité de l'environnement s'est, jusqu'à présent, pour l'essentiel limité aux comptes de dépense, à certains comptes (physiques) décrivant les pressions et aux comptes (physiques et monétaires) de quelques catégories d'actifs naturels économiques. L'intégration des dommages dans la comptabilité de l'environnement n'a fait l'objet que d'approches très partielles⁶⁴ ». Les statistiques d'environnement sont encore souvent éparées ; il manque un suivi et une cohérence. Cela explique en partie leur faible impact politique et médiatique. Car qui, à part les experts du domaine, connaît aujourd'hui l'existence du compte satellite de l'environnement ?...

Les véritables raisons de cette faible utilisation sont plus profondes encore. Elles tiennent à ce que la finalité de ces comptes n'est toujours pas claire : leur lien avec le cadre central de la comptabilité nationale demeure problématique. Deux optiques fondamentales s'opposent :

63. Rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement sur la méthodologie, ministère de l'Écologie et du Développement durable, février 2003, p. 55-56.

64. Gérard Gié, « Développement de la comptabilité de l'environnement au-delà des comptes de la dépense », 16 avril 2007, <http://www.environnement.gouv.fr/Developpement-de-la-comptabilite.html>.

certaines estiment qu'ils doivent souligner les différences d'avec le cadre central, et donc rester à l'écart de celui-ci ; d'autres pensent que ces différences n'ont pas lieu d'être, et qu'il faut au contraire davantage combiner les deux en transformant aussi bien l'un que l'autre⁶⁵. Le lien avec le cadre central de la comptabilité nationale n'est pas suffisamment explicité. Les comptes satellites sont actuellement, comme leur nom l'indique, périphériques au cœur de la comptabilité. Comme s'interrogeait très justement Patrick Viveret, le développement et le perfectionnement de ces comptes satellites relèvent-ils réellement de la comptabilité nationale ou, plus modestement, d'une logique d'indicateurs ? Il faut réexaminer à nouveaux frais le lien entre connaissance et action, et, plus précisément, entre les découvertes scientifiques et leurs utilisations politiques. Les économistes, et notamment les comptables nationaux, peuvent-ils vraiment se désintéresser de l'appropriation de leurs découvertes, au motif que cela n'est pas de leur ressort, de leur responsabilité ou de leur pouvoir ? Patrick Viveret distingue utilement l'« amoralisme méthodologie » de la science, en tant que discipline de connaissance, de l'« amoralisme déontologique » de la science, comme principe d'action. Si les chercheurs doivent être autonomes et pouvoir explorer toutes les voies nécessaires, ils ne peuvent pas pour autant s'exonérer d'une réflexion sur les conséquences de leurs actions, lorsque celles-ci ont explicitement pour but de guider l'action publique : « S'il est normal qu'elle [l'économie, N.D.L.R.] s'affranchisse de l'éthique comme discipline de connaissance, il est dangereux qu'elle le fasse lorsqu'elle guide l'action. Il peut être utile, par exemple, pour des besoins de connaissance, de "faire comme si" l'être humain n'était guidé que par son intérêt individuel. Mais on ne peut organiser un lien social et politique sur cette seule base⁶⁶. » Selon cette perspective, il ne s'agit pas de passer tout produit et tout service au crible d'un jugement

65. Michel Braibant, « The satellite accounts », Insee, *Courrier des statistiques*, English series, n° 1, p. 33, 1995, http://www.insee.fr/en/ffc/docs_ffc/cs69f.pdf.

66. « Reconsidérer la richesse », rapport de Patrick Viveret à la demande de Guy Hascoët, secrétaire d'État à l'Économie solidaire, janvier 2002, <http://lesrapports.lado>

éthique, mais de prendre en compte « dans le champ économique les éléments de destruction ou de dangerosité que l'on retrouve dans d'autres domaines comme celui de la santé et de l'environnement⁶⁷ ». Mais comment introduire ces éléments ?

TRANSFORMER LE PIB EN MONÉTARISANT DES FACTEURS SOCIÉTAUX

Une solution, radicale pour intégrer des paramètres non monétaires, consiste à... les monétariser, et ainsi modifier directement le PIB.

Les fondateurs des comptes nationaux étaient bien conscients des limites de leurs outils et, pour certains, de la nécessité de les améliorer. Simon Kuznets voulait ainsi retrancher du PIB ce qu'il appelait « les coûts gonflés de la civilisation urbaine », c'est-à-dire les dépenses effectuées « non pour une quelconque satisfaction personnelle, mais comme une condition pour gagner sa vie⁶⁸ ». Il estimait qu'en 1929, aux États-Unis, ces coûts représentaient 20 à 30% des dépenses des consommateurs... À l'inverse, il estimait qu'il fallait ajouter certaines activités non marchandes, telles les services domestiques, qui contribuent, elles, au bien-être. Il voulait enfin exclure les produits issus d'activités illégales (contrebande, drogue, vol...), « dont le caractère nuisible est suffisamment évident pour que le fondement de l'interdiction légale ne puisse faire l'objet d'aucun doute⁶⁹ ». En 1934, il prévenait le Congrès américain que « les objectifs en matière de croissance devraient être précis et indiquer de quel type de croissance il s'agit et dans quel but⁷⁰ ». Jusque dans les années 1960, l'approche

cumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=024000191&brp_file=0000.rtf, p.68-69.

67. *Ibid.*

68. Simon Kuznets, *National Income and Economic Welfare*, Boletín Banco Central de Venezuela, 1949, p. 195.

69. *Ibid.*, p. 19.

70. Simon Kuznets, « How to judge quality », *New Republic*, 20 octobre 1962, p. 29.

de Kuznets était peu suivie, car seule la croissance économique importait. Kuznets a été progressivement réhabilité à mesure que l'on a saisi certains des effets négatifs de cette économie.

Dans un article célèbre de 1972, William Nordhaus et James Tobin affirmaient que « le PNB n'était pas une mesure du bien-être ; que la politique ne devait pas avoir pour objectif l'accroissement maximal du PIB⁷¹ ». D'où l'idée d'élaborer une Mesure du bien-être économique (MBE) aux États-Unis. Ils ont ainsi corrigé la consommation des particuliers, pour tenir compte de dépenses non souhaitables mais inévitables : frais de déplacement, frais de services bancaires et juridiques, dépenses en soins de santé et en enseignement privé, etc. Puis ils ont ajouté des facteurs jugés positifs comme la valeur des loisirs, ou encore les dépenses des gouvernements censées générer la prospérité. Il apparaît finalement que la MBE et le PIB sont bien corrélés... pour leur période d'étude, soit entre 1929 et 1965. Or, c'est précisément à partir de cette date que le fossé s'est creusé... Au-delà de leurs résultats, Nordhaus et Tobin ont surtout contribué à lancer tout un champ de recherches visant à intégrer de nouvelles variables dans le PIB.

Les initiatives se multiplient depuis les années 1980 : Economic aspects of welfare (EAW) de Xenophon Zolotas, Net national welfare (NNW) japonais de Kimio Uno, ou encore le Total incomes system of accounts⁷² (TISA) de Robert Eisner. Ce dernier voulait étendre et réviser le système de comptabilité nationale. Il inclut ainsi des productions domestiques qui n'ont pas de prix sur un marché (préparation des repas, ménage, peinture, soins des enfants et des personnes âgées, etc.), mais aussi des capitaux investis dans l'éducation, dans

71. William Nordhaus et James Tobin, « Is growth obsolete? », *Economic Growth*, National Bureau of Economic Research General Series, n°96E, Columbia University Press, 1972, p. 4.

72. Robert Eisner, *The Total Incomes System of Accounts*, University of Chicago Press, Chicago, 1989.

la R&D, dans la santé⁷³... Selon lui, si on ajoute ces paramètres, le PIB augmente d'un tiers.

Plus récemment on peut mentionner le succès du Genuine progress indicator (GPI) – Indicateur de progrès véritable (IPV), en français –, développé depuis 1995 par l'Institut Redefining Progress. Le GPI part de la mesure traditionnelle de la consommation des ménages, y ajoute des productions non prises en compte dans les comptes nationaux (services domestiques, services rendus par les biens durables et les infrastructures), et enfin retranche les flux économiques liés aux dégâts provoqués par la croissance économique : dépenses de réparation (pathologies liées à la pollution, dépenses de sécurité, etc.), coûts engendrés par les divorces et les crimes, coût social du chômage, des accidents de la route, de la progression des inégalités, de la dépréciation de l'environnement... Dans cette comptabilité nationale élargie, on tente d'évaluer en unités monétaires tous ces effets ajoutés ou retranchés. L'institut canadien montre finalement que le GPI, aux États-Unis, cesse de progresser au milieu des années 1970 et diminue à partir du début des années 1980, alors que le PNB par habitant progresse de manière quasi continue sur la même période.

Chaque (groupe de) chercheur(s) intègre donc les éléments qui lui semblent essentiels. Malgré la forte hétérogénéité des choix méthodologiques⁷⁴, ces différentes approches aboutissent à la même conclusion : depuis la fin des années 1960, on observe une déconnexion croissante entre le PIB, qui augmente de façon continue, et un PIB corrigé par des dimensions sociales et/ou environnementales. Il y a là, indubitablement, matière à réinterroger le type de croissance et de développement de nos sociétés modernes.

73. Notons en revanche qu'Eisner ne prend pas en compte le temps de loisir, les dimensions associées à l'emploi (satisfaction personnelle au travail, insatisfaction par rapport à ses conditions de travail, etc.), les inégalités de salaires, ou encore la dépréciation de l'environnement.

74. Pour une revue critique de ce type d'indicateurs, voir Richard W. England & Jonathan M. Harris, « Alternatives to gross national product. A critical survey », in *Human Wellbeing and Economic Goals*, Island Press, 1998, <http://ase.tufts.edu/gdae/publications/archives/englandpaper.pdf>.

Outre ces résultats, c'est surtout l'exercice consistant à corriger le PIB qui importe ici. Les corrections possibles sont finalement de deux ordres : ajouter de nouvelles productions (travail domestique, bénévolat, loisirs...) ; déduire des dépenses dites regrettables, c'est-à-dire des dépenses effectuées pour compenser les effets négatifs du système productif.

Ajouter de nouvelles productions : travail domestique, bénévolat, loisirs...

La valorisation de l'activité domestique est un enjeu ancien, crucial et sensible. Ancien, puisqu'Arthur C. Pigou remarquait déjà, au début du xx^e siècle, que si une femme, employée comme domestique par un célibataire, venait à épouser celui-ci, le revenu national en serait diminué, puisque cette femme accomplirait désormais gratuitement les tâches pour lesquelles elle était auparavant rémunérée... Crucial, car « la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et des hommes aurait des répercussions considérables en termes socio-économiques, ainsi que sur les normes et institutions sociales⁷⁵ ». Sensible enfin, dans la mesure où cet enjeu pose la question de la place et du rôle des femmes dans la sphère productive, aussi bien marchande que domestique. Comment valoriser les tâches domestiques, sans pour autant inciter les femmes à l'inactivité comme y pousse l'idée d'un salaire maternel ?

Anne Chadeau et Annie Fouquet⁷⁶ ont mis en évidence que le temps global de vie consacré au travail domestique était sensiblement supérieur au temps global consacré aux activités dites économiques⁷⁷.

75. « Évaluer et valoriser le travail des femmes », chap. 4 du rapport mondial sur le développement humain, 1995, p. 93, http://hdr.undp.org/en/media/hdr_1995_ch4_fr.pdf.

76. Anne Chadeau et Annie Fouquet, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et statistique*, n° 136, septembre 1981.

77. Les enquêtes budget-temps de l'Insee indiquent qu'à la fin des années 1970 déjà le volume de travail domestique représentait entre 32 et 77 % du PIB, selon les hypothèses retenues.

Elles furent les premières en France à proposer d'estimer monétairement le travail domestique. Trois méthodes ont été envisagées :

- une évaluation forfaitaire basse établie à partir du Smic ;
- une évaluation à partir de substituts marchands (par exemple, le salaire d'une femme de ménage)⁷⁸. Ces deux premières méthodes formulent des hypothèses basses, compte tenu du niveau du Smic ou des tarifs faibles pratiqués sur le marché ;

- une évaluation fondée sur des coûts d'opportunité, qui consiste à partir de l'équivalence du travail auquel la personne pourrait prétendre. On prend, par exemple, le salaire d'une femme exerçant des fonctions de cadre supérieur pour calculer la valeur monétaire de son temps domestique.

Les résultats, qui se fondent sur des données de 1975, sont étonnants, puisque la valorisation monétaire représenterait, à l'époque, entre 32 (hypothèse basse) et 77 (hypothèse haute) % du PIB. Malgré l'augmentation de l'emploi féminin, on aboutit, plus de vingt ans après, à des conclusions similaires, comme l'ont montré des statisticiens suisses : les productions domestiques représentent entre 36,5 % et 56,5 % du PIB total⁷⁹. Si ces chiffres sont significatifs, ils sont en revanche peu précis. Ainsi, comme le rappelle Florence Jany-Catrice, « les hésitations des comptables nationaux quant à la prise en compte de cette valorisation de l'activité dite "ménagère" sont moins liées à une question de principe qu'à l'inquiétude d'ajouter à la valeur

78. La principale limite de cette méthode est que l'on mesure par le prix du marché les services que, justement, les individus n'ont pas voulu s'acheter sur le marché, soit par excès de prix, soit par manque de qualité. Voir Reuben Gronau, « Home production. A forgotten industry », *Review of Economics and Statistics*, vol. 62, n° 3, 1980, p. 408-416.

79. Résultats mentionnés par Michel Godet et Évelyne Sullerot, « La famille : une affaire publique », rapport pour le Conseil d'analyse économique, 2005, p. 206, <http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/057.pdf>. Au-delà des seules tâches domestiques, une étude réalisée en 1992 évalue cette production non comptabilisée à 86 % du PIB en Australie, et à 55 % du PIB en Allemagne, le plus faible pourcentage étant enregistré en Finlande avec 46 % : « Évaluer et valoriser le travail des femmes », rapport mondial sur le développement humain, *op. cit.*, p. 104.

de la production nationale une valeur dont les estimations sont très variables selon les conventions de calcul retenues⁸⁰ ».

La question de la valorisation du bénévolat est également délicate, quoique pour une raison davantage philosophique. Est-il pertinent de monétariser des activités qui, par définition, cherchent à échapper à une logique de marché ? Doit-on chercher à donner un équivalent financier à des activités dont la philosophie est à l'opposé d'un échange marchand ? En réalité, tout dépend de ce qu'on entend par *monétariser*. Il paraît évidemment choquant d'attribuer un prix de marché à une action bénévole, tant les référentiels d'action et de jugement diffèrent. Mais on peut aussi considérer que la monnaie – et donc le fait de monétariser – est avant tout un moyen d'échange au sens large, c'est-à-dire dégagé de sa dimension financière. La monnaie est un véhicule qui permet de faire correspondre des biens et des services de natures diverses. Dans cette perspective, monétariser le bénévolat, c'est lui attribuer une valeur d'échange (et non d'usage) déconnectée d'un quelconque marché. Une société africaine où la solidarité entre concitoyens est forte peut être considérée comme étant plus riche qu'une société atomisée. Il paraît ainsi nécessaire d'évaluer cette richesse en le monétarisant, quitte à être obligé de passer par une perspective comptable⁸¹.

L'évaluation du temps libre et/ou des loisirs pose également de nombreuses difficultés. Comme l'admet l'OCDE, de plus longs congés et un temps de travail plus court contribuent au bien-être (pour autant qu'ils ne se doublent pas d'une baisse de revenu)⁸². Le loisir peut ainsi être considéré comme un bien, même si celui-ci ne se vend pas sur un marché. L'argument de la valorisation du temps libre se retrouve aussi bien chez Nordhaus et Tobin que, plus récemment,

80. Florence Jany-Catrice, « Les apports de la comptabilité nationale dans la quête d'indicateurs synthétiques », *op. cit.*, p. 5.

81. Voir Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et statistique*, n° 373, 2004, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es373b.pdf.

82. OCDE, « Indicateurs alternatifs du bien-être », *op. cit.*

chez Dominique Méda : le progrès technique permettant de produire plus en travaillant moins, ne faut-il pas dès lors valoriser ce temps libéré – et comment ? Outre les techniques présentées plus haut pour évaluer le travail domestique, d'autres approches méthodologiques sont possibles. Deux chercheurs du Cepii ont, par exemple, proposé une méthodologie originale : calculer un revenu par tête modifié (PIB/hab.), en raisonnant en termes d'équivalent revenu : « Nous considérons que chacun serait prêt à consentir une réduction de son niveau de vie pour s'en prémunir [du chômage, N.D.L.R.], autrement dit à verser une prime d'assurance contre le risque d'instabilité⁸³. » (Il s'agit d'une prime qui dépend du taux des indemnités de chômage et de la durée du chômage.) De nombreuses questions se posent cependant : à quoi serait prêt à consentir (consentement à payer) un individu pour allonger son espérance de vie en bonne santé ? Comment interpréter les résultats au niveau international, sachant que les préférences nationales peuvent être fortement différées et influencer sur les résultats ?

Soustraire les dépenses regrettables

À la suite des travaux de Nordhaus et Tobin, Christian Leiper a cherché à évaluer, dans les années 1980, ce qu'il appelle des « dépenses défensives » (*defensive expenditures*), des dépenses « *made to eliminate, mitigate, neutralize, or anticipate and avoid damages and deterioration that industrial society's process of growth has caused to living, working, and environmental conditions*⁸⁴ ». Ces productions doivent, selon lui, être déduites de l'agrégat final. Il identifie ainsi six sphères dans lesquelles les coûts défensifs sont particulièrement importants : l'environnement, le transport, l'habitat, la sécurité personnelle, la santé et le lieu de

83. Marc Fleurbaey et Guillaume Gaulier, « Les champions du PIB par tête et ceux du niveau de vie », *La Lettre du Cepii*, n° 260, octobre 2006, p. 4, <http://www.cepil.fr/francgraph/publications/lettre/pdf/2006/let260.pdf>.

84. Christian Leiper, « Social costs of the economic process and national accounts : the example of defensive expenditures », *Journal of Interdisciplinary Economics*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 28.

travail. Cette perspective implique de considérer les réparations automobiles ou les traitements médicaux consécutifs à un accident de voiture comme des coûts intermédiaires non voulus, plutôt que comme des consommations finales. Au bout du compte, il a estimé qu'en 1985 la part de ces dépenses défensives était de plus de 10% du PIB en Allemagne de l'Ouest.

Defensive expenditures as percent of GNP Federal Republic of Germany, 1985

Environmental Protection Services of Industry and Government	1.33
Environmental Damages	0.80
Costs of Road Accidents	1.1
Costs of Extended Travel Routes	2.2
Higher Housing Costs Due to Urban Agglomeration	0.75
Costs of Personal Security	1.26
Defensive Health Care Costs	2.6
Total	10.24

Source : Leipert (1989: 41)

Parmi ces six catégories, l'environnement est sans nul doute celle qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches : quel est le lien entre l'état de l'environnement et le PIB par habitant ? Pour les uns, la croissance à tout prix a conduit à une dégradation sensible et peut-être irrémédiable de l'écosystème ; pour d'autres, la croissance, *via* le progrès technique, permet progressivement de remédier à ces effets pervers.

Ces questions ont été tôt abordées par les institutions internationales (OCDE, Nations unies, Banque mondiale, etc.), comme par les comptables nationaux. Des chercheurs ont réfléchi à un éventuel PIB vert, c'est-à-dire un produit intérieur ajusté pour l'environnement. Les Nations unies ont, par exemple, développé un Système satellite des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement (SEEA, initié en 1993 et développé en 1999 et en 2003), pour intégrer les coûts environnementaux à travers la valorisation monétaire des ressources naturelles et de la pollution, ou encore à travers l'analyse

des effets qu'ont sur l'environnement les activités de production, de consommation et de formation du capital⁸⁵. Mais le projet n'a pas réellement abouti. Au début des années 1990, le SCN 93 concluait qu'il était prématuré de mettre en œuvre en PIB vert qui transformerait radicalement un système de comptes nationaux bien établi. Quinze ans plus tard, les avis ont peu changé : les prémisses théoriques et les données disponibles seraient encore trop incertaines⁸⁶, d'où la proposition de rendre plus visibles les dépenses environnementales, et d'utiliser des indicateurs complémentaires pour quantifier l'épuisement des ressources, afin d'arriver peut-être, à terme, à des évaluations monétaires.

La principale critique des tentatives de monétarisation tient au périmètre des productions à ajouter ou des dépenses à retrancher. Si l'on ambitionne d'inclure le temps libre ou le temps de loisir, pourquoi ne pas aller jusqu'à valoriser le sommeil réparateur ou jusqu'à retrancher les effets liés à un manque de sommeil ? Au fond, comme le note Florence Jany-Catrice⁸⁷, la majorité des dépenses dans nos sociétés modernes ne sont-elles pas correctives ou défensives ? Pour bien délimiter la frontière entre dépenses correctives et dépenses non correctives, il faudrait être en mesure d'identifier une société antérieure idéale – ce qui paraît difficile... En l'absence d'un tel référentiel, qu'est-ce qu'une dépense regrettable ? Et jusqu'où peut-on aller

85. « Comptabilité environnementale en tant qu'instrument pour le développement durable », rapport de Fausto Giovanelli pour la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, Doc. 10071, 11 février 2004, <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/doc04/FDOC10071.htm>.

86. Différentes méthodes d'évaluation existent et peuvent aboutir à des résultats sensiblement différents : méthode du coût de maintenance (sommes nécessaires pour revenir à une situation avant dégradation) ; méthode du consentement à payer (on interroge les individus sur ce qu'ils sont prêts à payer pour continuer de bénéficier de tel avantage) ; méthode du prix hédoniste (écarts des coûts entre les prix des biens immobiliers dans des zones polluées ou bruyantes, et dans les zones saines) ; méthode des coûts de déplacement (mesure des dépenses engagées pour visiter un espace naturel).

87. Florence Jany-Catrice, « Les apports de la comptabilité nationale dans la quête d'indicateurs synthétiques », *op. cit.*, p. 3.

dans l'ajout de nouvelles productions ? Doit-on, comme le suggèrent certains, prendre en compte l'augmentation du stress lié à l'intensification du travail, l'angoisse du chômage ou de la précarité, la peur pour ses proches, les coûts en termes d'investissements humains non rentabilisés⁸⁸ (qualifications obsolètes, pertes d'expérience et de savoirs, etc.)... ?

En raison de toutes ces limites et incertitudes, le PIB en tant que tel n'a jamais été vraiment menacé. Plus qu'un nouveau PIB, les chercheurs ont plutôt cherché à développer des indicateurs (monétarisés) complémentaires à *partir* du PIB et pouvant être comparés au PIB. Mais il reste à définir clairement l'articulation, et le poids relatif, entre le PIB et ces autres éléments. Comment articuler le cadre central de la comptabilité nationale (statistiques économiques) et ses éléments périphériques (statistiques sociales) ? Doit-on accorder une prééminence à l'un ou à l'autre ? Paul Dubois mettait en garde, dès 1974, contre l'incorporation du sociétal dans l'économique : « En définitive, la proposition de calculer un PNB corrigé repose sur l'hypothèse implicite que la prise en compte des phénomènes sociaux, culturels, écologiques présente un caractère relativement marginal dans la mesure du bien-être par rapport à la disposition des biens et services comptabilisés dans les comptes nationaux actuels. Il s'agit simplement de corriger la mesure de la croissance par la prise en compte de certains coûts sociaux et écologiques⁸⁹. » Conscients de ce risque, de nombreux chercheurs ont tenté, non pas de modifier le PIB, ni même d'élaborer des indicateurs à *partir* du PIB, mais plutôt de développer des outils d'évaluation distincts.

88. Conseil économique et sociale, « Croissance potentielle et développement », *op. cit.*

89. Propos tenus lors d'une journée d'étude organisée par l'Insee et l'Association française des sciences économiques, dans l'optique du nouveau système français de comptabilité nationale (SECN) ; cité par Alain Pichot, *Élargissement des comptabilités nationales*, *op. cit.*, p. 110.

ÉLABORER UN NOUVEL INDICE, DISTINCT DU PIB

L'élaboration d'un indice distinct du PIB consiste non pas à remplacer, ni même à corriger le PIB, mais plutôt à prendre en compte, *à côté de lui*, de nouvelles dimensions.

On observe deux grandes approches, potentiellement reliées mais fondamentalement distinctes : une évaluation des facteurs qui, au niveau collectif, participe du bien-être des individus ; une évaluation des facteurs qui, au niveau de chaque individu, participe de leur bonheur. La première démarche se fonde sur des données objectives (taux d'emploi, taux d'alphabétisation, coefficient d'inégalités, par exemple). Le postulat implicite est que celles-ci révèlent la qualité d'un système social donné, et contribuent à la qualité de vie des individus. La seconde évaluation se fonde à l'inverse sur des données subjectives (enquêtes de satisfaction des individus) pour saisir les paramètres qui contribuent plus ou moins au bonheur individuel. Si les deux logiques sont liées, l'articulation entre facteurs de contextes et facteurs individuels n'est guère évidente, tant au niveau des échelles de mesure que des références épistémologiques sous-jacentes. Si la première, on l'a dit, ne repose sur aucune théorie socio-économique spécifique et relève davantage d'une démarche pragmatique, la seconde s'appuie sur un champ de connaissances en pleine expansion : les sciences du bonheur (économie, psychologie positive, sciences cognitives...).

Les indices composites fondés sur des données objectives

Il existe des centaines d'indices élaborés par des centres de recherche indépendants, par des institutions liées aux pouvoirs publics, ou par des ONG. L'objectif n'est pas, ici, d'en faire une recension exhaustive, mais plutôt de présenter quelques exemples significatifs⁹⁰.

90. Pour un vaste examen des indicateurs composites produits par des gouvernements et par des organisations non gouvernementales, voir Andrew Sharpe et Jeremy Smith, « Measuring the impact of research on well-being : a survey of indicators of well-being », CSLs Research Report, n°02, février 2005, <http://www.csls.ca/reports/>

L'initiative la plus (re)connue en la matière est sans nul doute l'Indice de développement humain (IDH) du Pnud. Exposé depuis 1990 dans un rapport annuel sur le développement humain dans le monde, l'IDH repose sur la conviction que, pour contrer la prédominance du PIB, il faut un indice unique et non une série de tableaux complexes – d'où la nécessité d'un indice simple, attractif et efficace, et ce malgré son aspect inévitablement réducteur. Amartya Sen, qui participa directement à son élaboration, fut tout d'abord sceptique face à cette stratégie de communication qui s'éloignait quelque peu de l'exhaustivité scientifique : « Nous avons besoin d'une mesure, disait Mahbub [concepteur de l'IDH, N.D.L.R.], aussi simple que le PNB – un seul chiffre – mais qui ne soit pas aussi aveugle que lui face aux aspects sociaux de la vie humaine. Mahbub espérait non seulement que l'IDH améliorerait, ou du moins compléterait utilement le PNB, mais aussi qu'il susciterait un intérêt pour les autres variables qui sont amplement analysées dans le Rapport mondial sur le développement humain. Mahbub avait tout à fait raison en cela, je dois l'admettre, et je me réjouis que nous n'ayons pas essayé de l'empêcher de chercher une mesure sommaire⁹¹. »

Cet indice s'appuie sur la théorie des capacités de Sen, appliquée à la notion de bien-être : « Le bien-être d'une personne peut être considéré en termes de qualité [...] de son existence. Vivre peut être considéré comme un ensemble de "fonctionnements" reliés entre eux et consistant d'être et d'avoirs⁹². » La palette des fonctionnements est très large : se nourrir correctement, être en bonne santé, se sentir

cs1s2005-02.pdf ; Frederik Booyesen, « An overview and evaluation of composite indices of development », *Social Indicators Research*, vol. 59, 2002, http://composite-indicators.jrc.ec.europa.eu/Document/booyesen_2002.pdf. Pour une excellente synthèse des différents types d'indicateurs, voir Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, op. cit.

91. « Contribution spéciale au rapport mondial sur le développement humain », 1999.

92. Amartya Sen, *Inequality Reexamined*, New York, Russel Sage Foundation, Oxford, Clarendon Press, 1992. Cité par Jérôme Accardo, Fabrice Murat, Gaël de Peretti, « L'Indice de développement humain : une approche individuelle », *Insee Méthodes*, p. 123, <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/IM118e.pdf>.

heureux, avoir du respect pour soi-même, participer à la vie collective, etc. À la notion de fonctionnement s'ajoute celle de la capacité de fonctionner. La capacité d'un individu représente l'ensemble des combinaisons de fonctionnement auxquelles il a concrètement accès, c'est-à-dire « la liberté d'une personne de choisir parmi des existences diverses » (*ibid.*). Le concept de développement humain a donc deux aspects : les ressources propres des individus, et l'utilisation de ces ressources. Selon cette perspective, « le développement a pour objet d'élargir, pour les êtres humains, le champ des possibles dans son ensemble, et pas seulement les revenus⁹³ ». L'accent n'est plus seulement mis sur le progrès matériel, mais sur le bien-être humain.

L'indice retient trois dimensions, considérées indispensables dans tout processus de développement : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance), la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (l'éducation, mesurée par le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation des adultes), et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (le niveau de vie, mesuré par le PIB par habitant en PPA). Au point de vue méthodologique, l'IDH est un indicateur relatif : il se calcule par rapport à une référence (temporelle ou géographique) donnée. Les différentes composantes sont normalisées en rapport avec cette référence, et ramenées à des indices dimensionnels compris entre 0 et 1. Ces indices sont ensuite agrégés à l'aide d'une simple moyenne arithmétique. Un classement comparatif des différents pays du monde à un instant donné est alors possible.

De nombreuses critiques sont apparues dès la diffusion de l'IDH : indice unique qui ne permet pas de saisir la complexité du réel ; insuffisance des critères retenus pour bien refléter les possibilités réelles de développement humain⁹⁴ ; choix arbitraire des pondérations ;

93. Pnud, « Rapport mondial sur le développement humain », Paris, Économica, 1995, p. 14.

94. Izete Bagolin, « Human development index (HDI). A poor representation to human development approach », 2004, <http://www.unipv.it/deontica/ca2004/papers/bagolin.pdf>.

forte corrélation avec le PIB, qui rend l'IDH inutile⁹⁵ ; indicateur macroéconomique qui ne rend pas compte des inégalités de distribution du bien-être qu'il est censé mesurer ; indice éventuellement pertinent pour les pays en développement, mais peu adapté aux pays déjà développés, ou *a fortiori* aux contextes locaux (ex. : taux d'alphabétisation)... Le Pnud répondra en partie à ces critiques en élaborant de nouveaux indices, afin de mieux refléter les inégalités de répartition entre hommes et femmes – l'Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH), et l'Indice de participation des femmes à la vie économique et politique (IPF) – et afin de mieux évaluer la pauvreté – l'Indice de la pauvreté humaine (IPH).

L'IDH connaît un réel succès auprès des institutions internationales, comme auprès des citoyens, pour sensibiliser les populations autour de la notion de développement. Il a, par ailleurs, relancé la réflexion autour des indicateurs alternatifs ou complémentaires au PIB. Il permet également de mettre en évidence des interrogations fondamentales :

1) Quelle est l'échelle d'analyse (locale, régionale, nationale, internationale) de l'indice que l'on souhaite élaborer ? Plus on privilégie une perspective globale plus on doit fonder l'indice sur des indicateurs généraux (pas toujours adaptés à tel ou tel contexte national ou local) et, surtout, plus on est dépendant des données statistiques disponibles pour choisir les critères à intégrer. Autre souci : la signification d'un phénomène social tel que la pauvreté n'est pas nécessairement la même (et ne s'évalue pas de la même manière) dans tous les pays du monde. Cela témoigne de la difficulté de faire des comparaisons

95. Alex MacGillivray, « The human development index : yet another redundant composite development indicator ? », *World Development* 19/10, 1991, p. 1461-1468. Tout dépend en réalité des pays considérés. On observe par exemple qu'en 2003 Cuba était 92^e en termes de PIB/tête PPA, et au 52^e rang en termes d'IDH (plus forte progression). À l'opposé, la Guinée équatoriale passait du 28^e rang au 121^e rang (plus forte régression).

internationales pertinentes⁹⁶. C'est pourquoi, certains ont essayé d'adapter l'IDH à des contextes nationaux ou locaux⁹⁷, tandis que d'autres ont mis en place des indicateurs exclusivement nationaux : le Bonheur national brut du royaume du Bhoutan⁹⁸, le Measures of Australia's progress, le UK's quality of life counts, le Measuring Ireland's progress, le Canadian index of well-being, le US's key national indicators initiative, etc⁹⁹.

2) Quels critères (et combien ?) doit-on retenir pour composer un indice ? Si l'on retrouve peu ou prou, dans les différents indices existants, les dimensions économiques, sociales et environnementales, celles-ci ne sont pas articulées de la même façon.

3) Quelle méthodologie privilégier ? Établir un indice c'est assumer (et justifier) un certain nombre de choix : choix de la finalité de l'indice ; choix des thèmes constitutifs de l'indice ; choix des indicateurs

96. Notons malgré tout la démarche intéressante de Pierre Le Roy qui élabore une grille d'analyse fondée sur trois indices : l'indice de bonheur mondial, l'indice de fracture mondiale, l'indicateur de mondialisation. Pour construire son indice du bonheur mondial, Pierre Le Roy choisit quatre domaines qu'il considère comme essentiels : la paix et la sécurité, la liberté et la démocratie, la qualité de vie, et la culture au sens large. L'auteur s'appuie sur les données publiées par les grandes organisations internationales (ONU, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé, Interpol...) et par les organisations non gouvernementales de référence (Reporters sans frontières...).

97. Des tentatives d'adaptation de l'IDH ont été proposées, aussi bien au niveau régional qu'au niveau individuel : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) et Mipes, « Les indices synthétiques du PNU : IDH, IPH, IPF en région Île-de-France », mars 2007, <http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/indices-PNUID-IDH-IPH-IPF/04-07-Rapport-final-indices-PNUID-Ile-De-France.pdf> ; Jérôme Accardo, Fabrice Murat, Gaël de Peretti (Insee), « L'indice de développement humain : une approche individuelle », http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/acn/colloque_11/texte_accardo_de_peretti_murat.pdf.

98. Éric Ezechieli, « Beyond sustainable development : education for gross national happiness in Bhutan », Monograph International Comparative Education, School of Education, Stanford University, août 2003, http://www.naturalstep.it/learn/docs/cs/Ezechieli_Bhutan.pdf.

99. Pour une synthèse des indicateurs élaborés dans différents pays, voir Erica Matthews, « Measuring Well-being and Societal Progress : a Brief History and the Latest News », prepared for the joint OECD-JRC workshop « Measuring well-being and societal progress », Milan, 19-21 June 2006, http://crell.jrc.ec.europa.eu/Well-being/papers/Matthews_Well-Being%20Measures_Milan_final.pdf.

en fonction de leur pertinence, de leur disponibilité dans le temps, ou d'une possible optique comparative ; choix de la règle de normalisation, pour pouvoir agréger les différents indices ; choix de la méthode d'agrégation, etc. Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique ne consiste donc pas simplement en une juxtaposition de données des sphères économique, sociale et environnementale pour former un catalogue, mais surtout en une sélection et une hiérarchisation adéquate d'indicateurs pertinents. La difficulté inhérente aux indicateurs synthétiques tient aux valeurs et aux conventions qui les soutiennent : qu'entend-on par développement, bien-être, santé sociale, progrès social ? Quel degré d'inégalités est significatif ? Quels taux plancher, plafond, et quel mode de pondération retenir ? Parmi les multiples indices existants, on identifie ainsi différents modes de construction en fonction des indicateurs retenus. Ceux-ci peuvent correspondre à des :

- **Indices fondés sur l'âge.** L'Indice de santé sociale (ISS) s'appuie sur seize indicateurs représentant les difficultés sociales propres à quatre périodes de la vie : l'enfance (mortalité infantile, maltraitance, pauvreté infantile), la jeunesse (suicide, drogue, abandon d'études, maternité précoce), l'âge adulte (chômage, salaires, couverture maladie) et celle des plus âgés (pauvreté et espérance de vie des plus de 65 ans). Quatre indices supplémentaires valent pour l'ensemble de la population (homicides, accidents mortels liés à l'alcool, accès aux logements abordables, inégalités de revenus). Au lieu de choisir des dimensions générales de la santé sociale (emploi, logement, etc.), les concepteurs ont voulu identifier les principales caractéristiques de la santé sociale, à différents moments de la vie d'un être humain. Chaque étape de la vie se caractériserait ainsi par des difficultés qui lui sont relativement spécifiques¹⁰⁰.

- **Indices fondés sur des thèmes** (logement, emploi, santé, etc.). Le BIP 40 – critique explicite du PIB et du CAC 40 – a pour objectif

100. Marc et Marque-Luisa Miringoff, *The Social Health of the Nation*, Oxford University Press, 1999.

de mesurer la pauvreté et les inégalités. Il se fonde sur six thèmes, avec le calcul d'un indicateur composite pour chacun : l'éducation, la justice, le logement, les revenus, la santé, et le travail et l'emploi. Au total, il est constitué d'environ soixante critères – lesquels sont, comme l'ISS, normalisés de manière temporelle (échelle de 1 à 10). Avantage par rapport à l'ISS, le BIP 40 permet une analyse non seulement de l'indice, mais aussi des indicateurs qui le composent. On peut par exemple observer qu'une stagnation du BIP 40 peut être due à la croissance d'inégalités dans un domaine et à leur réduction dans tel autre. L'inconvénient est qu'il a fallu, en contrepartie, fixer une pondération, afin de stabiliser le poids de chaque domaine, pour que celui-ci ne soit pas déterminé seulement par le nombre de variables qui le composent¹⁰¹.

• *Indices fondés sur des domaines* (économie, environnement, social). Les indicateurs de domaines se distinguent des indicateurs thématiques dans la mesure où ils ambitionnent de prendre en compte l'ensemble des domaines de la vie sociale. Ils tentent ainsi d'articuler les dimensions économiques, sociales et environnementales. On peut évoquer le Millenium development goals indicators (MDG Indicators) du MDG Dashboard, qui a pour but d'informer les citoyens et les décideurs par rapport à la thématique du développement durable. Cette base de données gratuites où figurent soixante MDG Indicators, pour près de deux cents pays sur la période (1990-2005), est un outil adaptable à l'échelle locale. Notons également l'Indice du bien-être élaboré par Robert Prescott-Allen¹⁰² qui a décidé d'accorder la même importance aux populations et à l'environnement. Il a ainsi mis en place quatre indices qui, conjugués, sont censés donner une mesure du développement durable :

101. Notons toutefois que ses créateurs (au sein du Réseau d'alertes sur les inégalités) proposent aux internautes d'effectuer leurs propres pondérations et de suivre l'évolution de la courbe du BIP40 correspondant.

102. Robert Prescott-Allen, *Le Bien-Être des nations. Indice par pays de la qualité de vie et de l'environnement*, 2003.

– l'indice de bien-être humain (IBH) décline trente-six indicateurs des conditions socio-économiques. Il couvre un plus grand nombre d'aspects du bien-être humain que l'indice du développement humain des Nations unies ;

– l'indice de bien-être de l'écosystème (IBE) opère la synthèse de cinquante et un indicateurs de l'état de l'environnement ;

– l'indice de bien-être (IB) conjugue l'IBH et l'IBE dans le Baromètre de la durabilité, une échelle graphique qui montre à quelle distance se trouve chacun des pays étudiés d'une situation idéale : niveaux élevés de bien-être des humains et de l'environnement ;

– l'indice bien-être/stress (IBS) mesure l'agression que chaque pays inflige à son environnement, compte tenu du degré de développement atteint. L'IBS et l'IB (plus bas) innovent en alliant la mesure du bien-être humain à l'équilibre écologique, afin de comparer leur état, de montrer les influences réciproques, et de mettre en lumière l'amélioration des deux aspects¹⁰³.

• **Indices fondés sur des capitaux.** L'OCDE a publié un rapport montrant que dans l'évaluation du capital dont dispose l'humanité le capital au sens monétaire ne représente que 16 %, le capital humain représente 64 % et le capital naturel 20 %. Des chercheurs ont dès lors élaboré des indices en raisonnant en termes de ressources. Cette perspective a le mérite de reposer sur une théorie sociale explicite : le PIB n'évalue que les flux, il est donc nécessaire de développer un outil qui évalue les stocks, c'est-à-dire le patrimoine d'une collectivité. L'Australian Bureau of Statistics publie par exemple chaque année « Measuring Australia's progress¹⁰⁴ ». Sont ainsi évalués différents types de capital : le capital humain, le capital naturel, le capital économique et financier, et le capital social. Le Belgian Federal Planning Bureau (2005) appréhende également la société à travers

103. http://archive.idrc.ca/media/wellbeingbackgrounder_f.html.

104. Australian Bureau of Statistics, « Measuring Australia's progress », 2002, <http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/46d1bc47ac9doc7bca256c470025ff87/b66ebebfc05cdf265ca256bdcoo1223ec!OpenDocument>.

l'accès aux ressources humaines, environnementales et économiques. Il distingue ainsi :

– *human capital* : comprising the standard of living (material well-being), health (both mental and physical) and knowledge/capacities (what individuals know and are able to do) ;

– *environmental capital* : including both natural resources (water, air, land and mineral resources) and the biosphere with all its biological diversity ;

– *economic capital* : subdivided in physical and technological capital (equipments, buildings, infrastructure, and intangible assets including software and technology patents) and net financial assets.

De ces indices très divers ressortent néanmoins des composantes fondamentales du bien-être : la dimension politique (stabilité politique, liberté d'expression, de déplacement, confiance dans les institutions, etc.) ; la dimension environnementale ; la dimension économique (revenu, sécurité économique, emploi) ; la dimension humaine au sens large (éducation, santé, estime de soi) ; la dimension sociale (densité des relations sociales, degré d'intégration, etc.). Ces éléments peuvent être appréhendés par des données à la fois objectives (taux d'emploi, revenu, pression environnementale) et/ou subjectives. Cette dernière perspective repose sur des prémisses théoriques et méthodologiques sensiblement différentes.

Les indices composites fondés sur des données subjectives

Ce courant de recherche s'appuie sur la philosophie de Jeremy Bentham, pour qui l'objectif des politiques doit être d'apporter le maximum de bonheur au plus grand nombre de personnes¹⁰⁵. Tel est d'ailleurs l'un des axiomes premiers de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique (1776) qui en appelle à « *certain inalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the Pursuit of Happiness* ». Aujourd'hui encore, il semble que les citoyens soutiennent toujours

105. Jeremy Bentham, *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, London, T. Payne & Son, 1789.

cet objectif : en 2006, 81 % des Britanniques considéraient que le principal but du gouvernement devait être de créer du bonheur (*happiness*) et non de la richesse (*wealth*)¹⁰⁶.

Les années 1990 et plus encore les années 2000 ont vu une explosion d'études fondées sur les sciences expérimentales, cherchant à appréhender le Subjective well-being (SWB)¹⁰⁷ : « *Subjective well-being refers to all of the various types of evaluations, both positive and negative, that people make of their lives. It includes reflective cognitive evaluations, such as life satisfaction and work satisfaction, interest and engagement, and affective reactions to life events, such as joy and sadness*¹⁰⁸. » Les mesures du bien-être subjectif permettraient d'appréhender directement les expériences vécues par les individus, alors que les indices économiques, sociaux ou environnementaux ne peuvent, eux, les appréhender qu'indirectement. « Mieux que les autres indices qui demeurent des approximations du bien-être, ces mesures directes ou objectives du ressenti de bonheur résoudraient simultanément la question de l'hétérogénéité et celle de l'arbitraire. Le sentiment de bonheur est appréhendé comme dimension unique et produit final de tous les facteurs qui contribuent à la satisfaction¹⁰⁹. »

Les indices SBW se proposent donc d'évaluer le sentiment de bonheur, lequel est envisagé comme état d'esprit durable par rapport à la satisfaction de sa vie. Le bonheur serait le degré selon lequel une personne évalue positivement la qualité de sa vie dans son ensemble.

106. Mark Easton, « Britain's happiness in decline », 2 mai 2006, http://news.bbc.co.uk/1/hi/programmes/happiness_formula/4771908.stm.

107. Voir André van Hoorn, « A short introduction to subjective well-being : its measurement, correlates and policy uses », Second OECD World Forum on Statistics, Knowledge and Policy, « Measuring and fostering the progress of societies », juin 2006. Ruut Veenhoven, « Subjective measures of well-being », Discussion Paper, UNU-WIDER, n° 7, avril 2004.

108. Ed Diner, « Guidelines for national indicators of subjective well-being and ill-being », 28 novembre 2005, p. 2, <http://www.psych.uiuc.edu/~ediener/Guidelines%20for%20National%20Indicators.pdf>.

109. Marine Boisson et Céline Mareuge, « Au-delà du PIB, le bonheur ? », *La Note de veille*, CAS, n° 91, février 2008, p. 6, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille91.pdf>.

Pour Ruut Veenhoven, « le bonheur peut être défini comme une jouissance subjective de la vie dans son ensemble. En ce sens, le bonheur n'est pas un concept illusoire. Il peut être conceptualisé et mesuré¹¹⁰. » Puisque l'observation des seuls comportements ne permettrait pas de déterminer le niveau de bonheur (des gens malheureux peuvent cacher qu'ils le sont), il faut interroger les gens en leur demandant comment ils jouissent de la vie dans son ensemble – à travers des entretiens cliniques, des histoires de vie, des enquêtes¹¹¹...

La question la plus simple et la plus fréquemment posée, par exemple dans les World Value Surveys, est : « *All things considered, how satisfied are you with your life-as-a-whole now ?* » (Échelle de réponses de 1 à 10.) Ed Diener propose, lui, une approche un peu plus développée : le *Subjective well-being of life satisfaction*¹¹². Il s'agit de répondre, sur une échelle de 1 à 7¹¹³, à cinq questions : « *In most ways my life is close to my ideal* » ; « *The conditions of my life are excellent* » ; « *I am satisfied with my life* » ; « *So far I have gotten the important things I want in life* » ; « *If I could live my life over, I would change almost nothing* ». La somme des scores permet d'obtenir sept catégories, de « extrêmement satisfait de sa vie » à « extrêmement insatisfait » en passant par « légèrement (in)satisfait ».

110. Ruut Veenhoven, « Progrès dans la compréhension du bonheur », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 18, 1997, p. 52.

111. Dans un article fourni, Ruut Veenhoven répond aux principales critiques adressées au SWB quant à la validité des mesures, à leur fiabilité, ou encore à la possibilité de comparer le bonheur entre différentes nations. Il a par ailleurs créé une vaste base de données, le *World Database of Happiness*, qui comprend une bibliographie des études contemporaines sur le bonheur, des informations détaillées sur le bonheur moyen des nations, ou encore des corrélats du bonheur.

112. W. Pavot et Ed. Diener, « Review of the satisfaction with life scale », *Psychological Assessment*, vol. 5, n° 2, 1993.

113. 7 = *strongly agree* ; 6 = *agree* ; 5 = *slightly agree* ; 4 = *neither agree nor disagree* ; 3 = *slightly disagree* ; 2 = *disagree* ; 1 = *strongly disagree*.

Quel que soit le mode de questionnement utilisé, les résultats des indices SWB sont ensuite comparés aux données sur les revenus, l'éducation, la santé, la pauvreté, l'emploi, la culture pour observer les corrélations significatives¹¹⁴. D'une manière générale, « les gens sont nettement plus heureux dans les pays plus riches, sécuritaires, libres, égaux et tolérants. Ensemble, ces qualités sociales expliquent plus de 63% de la variation du bonheur moyen ! Les améliorations dans les conditions sociétales tendent à être suivies par une augmentation du bonheur moyen¹¹⁵ ». Ed Diener et Eunkook Suh affirment que des personnes heureuses sont en général plus créatives, plus entreprenantes dans les relations interpersonnelles, plus aptes à gérer des situations difficiles, plus aimables, plus altruistes, plus à l'aise dans les prises de décision¹¹⁶. Charles J. Kenny estime même que pour les pays industrialisés l'impact du bonheur sur la prospérité économique est plus prononcé que celui de la croissance économique sur le bonheur¹¹⁷, d'où l'interrogation récurrente entre croissance du PIB et bonheur¹¹⁸. Ces recherches sur le SWB s'inscrivent dans la perspective globale consistant à identifier les facteurs qui contribuent

114. Pour un examen du lien entre résultats économiques et sentiment de bonheur des acteurs économiques, voir Christopher J. Coyne et Peter J. Boettke, « Economics and happiness research : insights from Austrian and public choice economics », 2005, http://www.ccoyne.com/Happiness_and_Economics.PDF ; Bruno S. Frey et Alois Stutzer, « What can economists learn from happiness research? », *Journal of Economic Literature*, vol. 40, n° 2, 2002, p. 402-435.

115. Ruut Veenhoven, « Progrès dans la compréhension du bonheur », *op. cit.*, p. 52. Au-delà de ces conclusions somme toute attendues, les mesures de SWB permettraient de prédire la durée de vie, les maladies cardiaques, le fait de quitter un emploi, l'absentéisme, la part de travail non productif, ou encore la durée de chômage.

116. Ed Diener et Eunkook M. Suh (dir.), *Culture and Subjective Well-Being*, MIT Press, Cambridge Massachusetts, 2000.

117. Charles J. Kenny, « Does growth cause happiness, or does happiness cause growth ? », *Kyklos*, vol. 52, n° 1, 1999, p. 3-25.

118. Andrew E. Clark et Claudia Senik, « La croissance rend-elle heureux ? La réponse des données objectives », « Écart moyen de pauvreté », Working Paper, École d'économie de Paris, n° 6, 2007, <http://www.pse.ens.fr/document/wp200706.pdf>.

au bonheur individuel. Ce champ est notamment porté par Daniel Kahneman¹¹⁹ qui, en décrochant le prix Nobel d'économie, lui a donné une légitimité et une visibilité internationale¹²⁰.

119. Daniel Kahneman, Ed Diener et Norbert Schwarz (dir.), *Well-Being : The Foundations of Hedonic Psychology*, US Russell Sage Foundation, 1998.

120. Pour un examen très complet de ces thèses, voir Lucie Davoine, « L'économie du bonheur peut-elle renouveler l'économie du bien-être ? », Centre d'études de l'emploi, document de travail n° 80, février 2007, http://www.cee-recherche.fr/fr/doctrav/economie_bonheur_bien_etre_80.pdf.

3

QUEL CADRE POUR PARVENIR À DE NOUVELLES CONVENTIONS DE RICHESSE ?

Si l'on considère qu'une société a besoin d'un maximum de données et d'évaluations pour se gouverner, on peut vouloir tout faire : affiner les outils existants, développer les comptes satellites, élaborer une batterie d'indicateurs et un indice synthétique unique, proposer un PIB corrigé...

Il faut à coup sûr enrichir nos outils existants. De ce point de vue, l'Insee doit faire sa révolution et admettre que son périmètre d'analyse s'élargit. Elle ne sort que trop timidement de son cadre de référence datant des années 1950-1960 (production essentiellement industrielle, analyses dans le cadre du Plan). On peut toutefois être confiant. Victime d'attaques assez violentes l'année passée, aussi bien au sujet de l'estimation du chômage que de celui des prix à la consommation, l'Insee est contrainte à faire sa mue. Elle évolue déjà en proposant aux internautes de mesurer le coût de leur propre consommation (avec une pondération personnelle des différents paramètres) et présente régulièrement son baromètre sur le moral des Français.

Certains s'appuient sur ces carences pour affirmer qu'avant d'élaborer d'autres indicateurs non monétaires il faut d'abord mieux prendre en compte des aspects de la dimension monétaire, comme la distribution des revenus. C'est évidemment nécessaire mais insuffisant. De même, il est tout à fait nécessaire mais insuffisant de développer les comptes satellites. Il est certes utile de mesurer les effets économiques

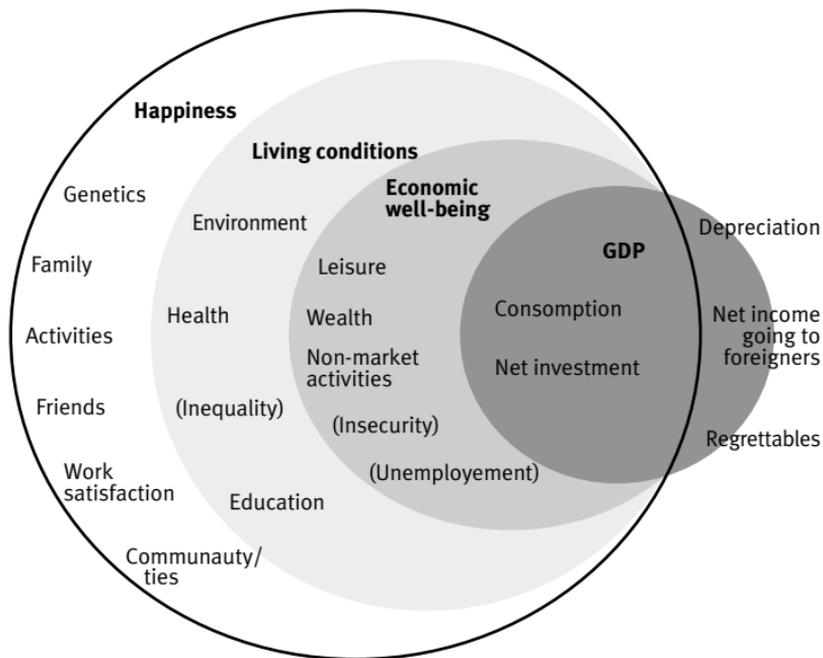
des politiques sectorielles et d'intégrer des objectifs de politiques économiques et environnementales. Mais ces comptes, contrairement aux indicateurs, n'évaluent pas les tendances et les évolutions¹²¹, et ils ne sont guère en mesure de susciter un débat autour des facteurs de richesse. Bref, ces ajustements indispensables ne permettent pas de clarifier notre question initiale : faut-il transformer / compléter / remplacer le PIB qui est aujourd'hui considéré peu ou prou comme l'instrument de mesure dominant du bien-être d'une société ? Y répondre nécessite de faire des choix stratégiques, afin de ne pas se perdre dans l'infinité des informations disponibles. *In fine*, trois grands scénarios sont possibles :

- se débarrasser du PIB et le *remplacer* par un *PIB corrigé* à partir de variables environnementales et / ou sociales ;
- conserver le PIB en tant que tel et lui *adjoindre*, chaque fois qu'il est mentionné, un *PIB corrigé* à partir de variables environnementales et / ou sociales ;
- conserver le PIB en tant que tel et lui *adjoindre*, chaque fois qu'il est mentionné, un *indice* totalement distinct du PIB et fondé sur des variables environnementales et / ou sociales.

Des combinaisons sont évidemment possibles suivant le nombre d'indices que l'on souhaite promouvoir. Si l'on ne veut qu'un indice unique, il faut une sorte de PIB développement durable, c'est-à-dire un PIB corrigé par des dimensions sociales et environnementales ; si l'on prône l'utilisation et la diffusion de deux indices, on peut imaginer de garder le PIB tel quel, et de lui adjoindre soit un PIB développement durable, soit un indice socio-économique et environnemental ne se fondant pas sur le PIB, etc.

121. Pascal Grosclaude, « Comptabilité nationale et environnement : des limites de l'intégration comptable à la construction d'indices environnementaux », *op. cit.*, p. 41-43.

The many elements of happiness and well-being



Source : Stefan Bergheim, « Measures of well-being : there is more to it than GDP », Deutsche Bank Research, 8 septembre 2006, http://www.dbresearch.com/PROD/DBR_INTERNET_EN-PROD/PRODoooooooooooo202587.pdf.

Comment choisir ? Et qui va choisir parmi ces différentes possibilités ? Ce n'est pas (seulement) une affaire d'experts. Comme le dit très bien Dorothee Picon, « élaborer un indice de bien-être revient à construire la norme qui déterminera l'action publique. Le succès d'un indicateur dépend du degré de consensus qui peut s'établir à son propos dans l'opinion¹²² ». Les critères d'évaluation de la justice sociale et du bien-être doivent être validés par le sens commun en fonction de valeurs et de fonctionnements propres à chaque

122. Dorothee Picon, « La croissance mondiale : mesure et démesure », *Sciences humaines*, n° 173, juillet 2006, http://www.scienceshumaines.com/la-croissance-mondiale--mesure-et-demesure_fr_14674.html.

société. Jean Gadrey a d'ailleurs bien montré, dans un récent article de *Philosophie magazine*, que les classements des différents pays sont très variables en fonction des critères retenus – critères qui dépendaient eux-mêmes de philosophies de vie très diverses¹²³. Il faut donc tout d'abord, comme nous y invitait Dominique Méda dans un livre qui a fait date, « s'accorder collectivement sur ce qu'est une société riche, désirable, dans laquelle des conditions de vie dignes conviennent à tous¹²⁴ ». Il s'agit ensuite de décider des objectifs à poursuivre pour se rapprocher de cette société idéale, et, enfin, de « choisir et hiérarchiser les aspects de la réalité sociale qu'il importe de connaître et de faire connaître¹²⁵ », d'où, comme le préconise Bernard Perret, la nécessité d'une décision *collective* dans un cadre *institutionnel* approprié. Dans cette perspective, la création du groupe de travail animé par Joseph Stiglitz est une bonne nouvelle... à condition qu'il ne soit pas simplement une énième commission éphémère qui cessera sa réflexion dès son rapport achevé. Il faut une Commission nationale *permanente* composée de tous les acteurs qui travaillent sur cette thématique depuis des années : chercheurs en sciences sociales, experts des services d'études et de statistiques de l'administration (comptables nationaux notamment), responsables d'institutions internationales, élus, représentants de la société civile¹²⁶. La France pourrait utilement

123. Jean Gadrey, « Tour du monde des bonheurs philosophiques », *Philosophie magazine*, n° 14, octobre 2007.

124. Dominique Méda, *Qu'est ce que la richesse ?*, éd. Aubier, Alto, 1999, p. 308.

125. Bernard Perret, « Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives », rapport au Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, janvier 2002, <http://perso.orange.fr/bernard.perret/indicsoc.htm>.

126. Rappelons qu'il existe déjà une institution dont la mission est précisément d'améliorer les statistiques publiques en faisant travailler ensemble des statisticiens, des chercheurs, et des représentants des partenaires sociaux et des associations : le Conseil national de l'information statistique (CNIS), présidé par le ou la ministre de l'Économie. Il est absolument indispensable que la commission Stiglitz fasse le lien avec les associations qui travaillent sur le sujet, et surtout avec le CNIS, ainsi qu'avec la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la mesure des grandes données économiques et sociales, présidée par Pierre-Alain Muet, et dont le rapporteur est Hervé Mariton. Cette mission a été créée le 28 novembre 2007, et son but est de « dresser un bilan des instruments de mesure existants et de formuler des propositions

s'appuyer sur l'exemple du Canada, où un vaste chantier a été lancé pour élaborer un nouvel indice d'évaluation du développement national. Afin de parvenir à cet indice, de très nombreux acteurs sociaux (chercheurs, mais aussi syndicalistes, mouvements associatifs, dirigeants politiques...) collaborent depuis près de quatre ans, dans une démarche résolument inclusive et ouverte¹²⁷. Une commission de ce type aurait alors pour objectif de : poursuivre et d'actualiser la réflexion (relayer et commenter les nombreux travaux internationaux) ; proposer un vaste tableau de bord d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ; mettre en place des procédures de débat public et de délibération (parvenir à des choix) ; promouvoir une articulation entre les propositions obtenues et ce qui existe aussi bien dans les différentes instances internationales (Union européenne, Nations unies, OCDE, Banque mondiale, etc.) que dans les instances locales (régions, communes).

Il est surtout essentiel d'associer des experts techniques et des acteurs politiques. Comme l'ont fait remarquer Gadrey et Jany-Catrice, les conventions de richesse sont le résultat de l'articulation de conventions statistiques et de conventions sociopolitiques¹²⁸. Les premières sont certes des *choix* techniques, mais elles sont également soumises à des *contraintes* par rapport à ce qu'il est possible de faire ou non dans le maniement, la combinaison et l'agrégation des données. Bref, c'est par une confrontation entre les objectifs sociopolitiques et les contraintes scientifiques que l'on définit des conventions de richesse. On ne peut pas faire ce que l'on veut au motif que tout est politique, mais on ne peut pas non plus se cacher derrière des arguments techniques prétendument neutres pour récuser tout changement.

opérationnelles pour renouer avec des statistiques acceptées par tous » (<http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/rapactiv2007/rapactiv2007-42-43.pdf>).

127. Projet « Indice canadien du mieux-être » dans le cadre de la Fondation Atkinson, http://www.telfer.uottawa.ca/jarislowsky/images/stories/PDF/CIW_presentation-FR.pdf.

128. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, *op. cit.*, p. 103.

Plaidant pour une méthode consensuelle et inclusive dans un cadre institutionnalisé, il serait absurde de vouloir imposer ici un outil finalisé qui n'aurait plus qu'à être validé par des décideurs politiques. Il nous semble en revanche légitime, et peut-être utile, d'indiquer quelques étapes nécessaires de la réflexion :

- déterminer les *objectifs* que ces outils devraient permettre d'atteindre ainsi que les *publics* à qui ils s'adressent ;
- clarifier les *notions utilisées* : données, statistiques, indicateurs, indices ;
- établir les modalités d'une *délibération collective* pour déterminer une *méthodologie* d'enquête (critères à retenir pour élaborer ces outils, pondération relative...).

QUELS OUTILS POUR QUELS OBJECTIFS ET POUR QUELS PUBLICS ?

Avant d'élaborer un ou plusieurs nouveaux outils de mesure, il faut savoir à qui il(s) est (sont) destiné(s) et dans quels buts. Pour le seul champ de l'environnement, par exemple, tous les indicateurs ne répondent pas aux mêmes objectifs en fonction du périmètre d'analyse (individus, produits, entreprises, collectivités territoriales, pays, continent, planète) et des publics visés (grand public, consommateurs, salariés, médias, dirigeants économiques, dirigeants politiques, etc.)¹²⁹, d'où la nécessité de disposer d'une multitude d'outils de connaissance sur des questions très variées. Mais, de même qu'on ne peut avoir une image correcte de l'inflation à partir des seules quantités de biens et services achetés par les ménages, on ne peut avoir une image correcte du progrès socio-économique à partir d'une myriade d'indicateurs. Il faut dès lors un (deux maximum) indice(s) synthétique(s), résultat

129. Thierry Thouvenot, *Newsletter Empreinte écologique*, WWF, n° 2, novembre 2007, p. 13, <http://www.wwf.fr/content/download/2480/12540/version/1/file/NEWSLETTER+EE+2+.pdf>.

de l'agrégation d'éléments souvent non monétaires. L'objectif d'un tel indice serait double :

– communiquer et débattre autour des conventions de richesse (diffusion médiatique, influence dans le débat public) ;

– contrôler et guider les politiques publiques (au niveau territorial, national ou international). On peut par exemple imaginer que des subventions européennes soient allouées sur la base des résultats des indices socio-économiques ou environnementaux – tout comme le PIB sert de référent, avec les critères de Maastricht, pour des critères de politiques économiques en Europe.

Les deux dimensions sont essentielles même si, inévitablement, les acteurs sociaux se focaliseront davantage sur l'une ou l'autre. Les comptables nationaux, les institutions financières, les médias, les gouvernements, les branches professionnelles, les partenaires sociaux, les citoyens ne recourent pas aux mêmes outils en fonction de leurs besoins et de leurs préoccupations. Si les comptables nationaux ne s'intéresseront sans doute guère à un PIB corrigé ou à un indice unique de développement durable, on peut imaginer que des institutions financières pourraient prendre en compte un éventuel indice socio-économique. Elles sont en effet déjà attentives au degré de confiance des individus, comme en témoigne l'importance accordée à l'indice de confiance des consommateurs américains (université du Michigan) ou au baromètre du moral des Français (Insee). Quant aux médias, aux citoyens et (donc) aux politiques, ils apprécieraient certainement de pouvoir disposer d'indices et d'indicateurs non strictement monétaires – en sachant que, comme pour le PIB, il existe toujours le risque de faire dire aux indicateurs plus que ce qu'ils prétendent dire... Le risque est peut-être plus grand encore que pour le PIB, car les objectifs de ces outils sont, on l'a dit, extrêmement variés, et parce que les statistiques sociales sont moins cohérentes que les données de la comptabilité nationale¹³⁰. C'est pourquoi il faut clarifier en amont

130. Alain Desrosières, « La mesure et son usage : harmonisation et qualité des statistiques sociales », *STATECO*, Insee, n° 90-91, août-décembre 1998.

les options méthodologiques, puis parvenir à un large consensus sur les conventions retenues.

DONNÉES, STATISTIQUES, INDICATEURS, INDICES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Proposons quelques définitions pour y voir plus clair :

– Un *indice* est une synthèse de différents *indicateurs*. Il s'agit plus précisément de l'agrégation d'un certain nombre d'indicateurs, sélectionnés dans un but précis. L'agrégation consiste à utiliser des méthodes mathématiques pour pondérer ces indicateurs. L'indice se distingue des indicateurs en ce qu'il a pour objectif de mesurer les variations entre deux situations. Il peut s'agir aussi bien de deux périodes (par exemple, deux années), que de deux espaces (par exemple, deux pays).

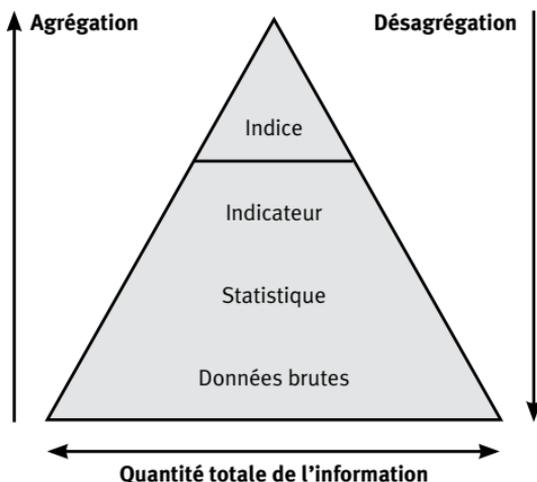
– Un *indicateur* correspond à un *domaine* (comme l'environnement, la famille ou le travail), lequel regroupe généralement plusieurs *composantes* décrivant un même problème. Les indicateurs se distinguent des composantes dans la mesure où leur signification dépasse celle des seules variables observées. Les indicateurs (tout comme d'ailleurs les indices) ont à la fois un rôle de synthèse et de représentation.

– Les *composantes* sont des *statistiques* qui ont pour but de décrire un phénomène donné (appréhendé par les *données brutes*).

– Les *données brutes* sont le matériau de base, elles sont la *mesure numérique* d'un phénomène naturel, social ou économique¹³¹.

131. Exemple : le réchauffement global est un domaine de l'environnement (un indicateur) dont les émissions de CO₂ constituent une des composantes. Cette composante est elle-même une statistique (en l'occurrence une moyenne) des données brutes (les mesures de CO₂) ; la déforestation est un autre domaine de l'environnement (un indicateur) dont les volumes d'arbres par km² constituent une des composantes. Cette composante est elle-même une statistique (en l'occurrence un rapport) des données brutes (le nombre d'arbres sur un territoire). Ces deux indicateurs peuvent être intégrés, avec une éventuelle pondération, dans un indice plus global : un indice environnement.

Organisation de l'information



Source : « Statistiques pour la politique de l'environnement », Centre de Munich pour la statistique économique, environnementale et sociale, rapport final K-56, 31 août au 15 décembre 2000, <http://www.inwent.org/imperia/md/content/bereich4-intranet/abteilung4-06/k56.pdf>.

Des données brutes à l'indice¹³² s'opère donc tout un processus de réduction du nombre d'informations. Cela permet aussi bien de simplifier et de représenter une réalité complexe, que de communiquer autour d'elle, et, in fine, de guider des politiques publiques.

132. Pour définir ce qu'est un bon indice, on peut utilement se référer aux critères énoncés par l'International Society for Quality of Life Studies (ISQOLS) ou encore par l'OCDE : pertinence pour ce qui est de l'action politique ; simplicité ; validité ; données longitudinales ; disponibilité de données abordables ; capacité d'amalgamer les renseignements ; sensibilité ; fiabilité. Voir Michela Nardo, Michaela Saisana, Andrea Saltelli, Stefano Tarantola (EC/JRC) et Anders Hoffman, Enrico Giovannini (OCDE), « Handbook on constructing composite indicators : methodology and user guide », OECD Statistics Working Paper, 9 août 2005, [http://www.oalis.oecd.org/oalis/2005doc.nsf/LinkTo/NT00002E4E/\\$FILE/JTo0188147.PDF](http://www.oalis.oecd.org/oalis/2005doc.nsf/LinkTo/NT00002E4E/$FILE/JTo0188147.PDF).

QUELLE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ?

Le premier choix majeur consiste à privilégier soit des indicateurs multiples (un tableau de bord), soit un indice (éventuellement deux). Choisir la première solution revient à laisser se développer une multitude de baromètres, d'indicateurs, de grilles d'analyse, sans chercher à les hiérarchiser. Choisir la seconde, c'est considérer que l'on peut résumer et exprimer l'ensemble des facteurs de richesse non monétaire dans un unique chiffre, mêlant sans complexe des données économiques, sociales et environnementales. Certains experts, comme le responsable des statistiques de l'OCDE, Enrico Giovannini¹³³, proposent une approche intermédiaire : identifier et mettre en valeur un nombre restreint d'indicateurs (cinq, dix, vingt), et ainsi espérer qu'ils transforment peu à peu la représentation collective de la richesse, par-delà le PIB. Ce faisant, on reste cependant au milieu du guet : on souhaite valoriser un nombre limité d'indicateurs au nom de leur nécessaire visibilité, mais on ne va pas jusqu'au bout de la démarche considérant qu'un indice unique serait trop réducteur et schématique. On peut pourtant douter qu'il soit possible d'imposer, dans les médias et dans les débats publics, les résultats issus de cinq indicateurs différents – *a fortiori* de dix ou vingt !... Nous avons évoqué plus haut l'hypothèse d'un unique indice global, mais aussi des hypothèses avec deux ou trois indices. La commission Stiglitz devra affirmer et assumer l'orientation retenue.

Deuxième enjeu méthodologique : l'agrégation. Une première méthode agrège toutes les variables au sein d'une unité de mesure commune (unité monétaire), ce qui permet éventuellement de corriger le PIB lui-même. Une deuxième méthode, sans doute moins contraignante et délicate que la monétarisation, élabore un indice composite où différents indicateurs, fondés sur des données non monétarisées, sont pondérés. Deux chercheurs – Lars Osberg et Andrew

133. Enrico Giovannini, « Peut-on mesurer les progrès des sociétés ? », communication lors des Cafés de la statistique, Paris, 11 mars 2008.

Sharpe – ont tenté d’articuler ces approches en proposant un indice particulièrement intéressant. Ils se proposent d’analyser le bien-être économique à travers quatre dimensions assez hétérogènes : des flux de consommation ajustés ; des stocks de richesses diverses constituant l’héritage global que laisse une génération à la suivante ; l’inégalité et la pauvreté ; l’insécurité économique¹³⁴. Sont ainsi mêlées des données monétaires et des données non monétaires, des flux et des stocks, des facteurs de dispersion (inégalités), des facteurs de richesses et des facteurs de risques, des richesses produites – desquelles on déduit des regrettables, et auxquelles on ajoute la valeur de services non marchands, etc. Par rapport aux autres indices disponibles, l’Indice de bien-être économique (IBE) innove sur deux points essentiels. Tout d’abord, la prise en compte de la transmission intergénérationnelle à travers la prise en compte du patrimoine d’une collectivité : ressources environnementales et humaines (niveaux de scolarisation et formation professionnelle), stock de capital physique (locaux d’habitation et structures non résidentielles, machines et outillage, etc.), ou encore capital en R&D. Ensuite, ils intègrent une perspective temporelle à travers l’appréhension des individus d’une situation présente et future. « L’incertitude quant à l’avenir réduit le bien-être économique d’individus dont la tolérance au risque est faible¹³⁵. » À partir de la Déclaration universelle des droits de l’homme des Nations unies (article 25), ils identifient le risque de chômage, le risque de maladies, le risque de pauvreté chez les parents isolés, et le risque de pauvreté lié à la vieillesse. Ces quatre risques sont finalement regroupés en un indice de sécurité économique. Cet indicateur de risque est ensuite

134. Pour une explication détaillée du choix de ces quatre facteurs, voir Lars Osberg, « The measurement of economic welfare » in David Laidler (coordinator), *Approaches to Economic Well-Being*, vol. 26 du programme de recherche de la Commission royale sur l’union économique et les perspectives de développement pour le Canada, *Royal Commission of the Economic Union and Development Prospects for Canada* (MacDonald Commission), Toronto, University of Toronto Press, 1985.

135. Andrew Sharpe, « Débat sur l’indice du bien-être économique », *Travail et emploi*, n° 93, janvier 2003, p. 88, http://www.cce-recherche.fr/fr/fiches_chercheurs/texte_pdf/meda/sharpeosb.pdf.

agrégé, selon une pondération modifiable, aux trois autres composantes (consommation moyenne, legs intergénérationnel, inégalité/pauvreté), pour aboutir à l'IBE¹³⁶.

La question de la pondération – troisième enjeu – est cruciale, puisqu'elle révèle la préférence qu'un ensemble d'individus accorde à une thématique par rapport à une autre. Mais qui est légitime à décider de telle ou telle pondération ? En réalité, celle-ci peut se faire de différentes manières :

– par le concepteur de l'indice (chercheur isolé ou groupe d'experts). C'est le cas de la plupart des indices existants ;

– par des techniques statistiques fondées sur des analyses factorielles, permettant d'évaluer l'importance relative de chaque variable. C'est, par exemple, ce que fait Richard J. Estes (université de Pennsylvanie) avec son Index of social progress (ISP) ;

– plus coûteux, mais plus pertinent au regard de la volonté d'établir un indice accepté par le plus grand nombre : interroger les citoyens à travers des sondages, des études, des focus groupes, des sondages délibératifs, pour déterminer quelles dimensions sont, pour chacun d'entre eux, les plus essentielles. On obtient ainsi un indice individuel pondéré de façon individuelle. On fait ensuite la moyenne pour tous les individus interrogés.

Dernier enjeu méthodologique majeur : dans l'optique d'un indice composite, faut-il privilégier des données objectives, recueillir les perceptions des individus (données subjectives), ou éventuellement articuler les deux ? Considérant que les indicateurs sociaux ne sont finalement ni uniquement objectifs ni uniquement subjectifs – beaucoup de données dites objectives reposent en réalité sur des mesures faisant intervenir des actions humaines –, des chercheurs ont tenté de combiner les deux approches du bien-être. L'Indice de sécurité personnelle (ISP¹³⁷) est ainsi profondément original : (1) il s'appuie sur la notion de sécurité (sécurité économique, sécurité physique, et

136. *Ibid.*, p. 92.

137. <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2002/isp/>.

sécurité devant la santé) ; (2) il met en correspondance, pour chaque item retenu, une donnée objective et une perception subjective ; (3) c'est à travers une vaste enquête auprès de la population que la pondération des trois types de sécurité est décidée. L'intérêt est de pouvoir comparer les évolutions relatives des indices objectifs et subjectifs¹³⁸.

138. Pour voir le détail de la méthodologie, voir Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *op. cit.*, p. 43.

CONCLUSION : CROISSANCE ET/OU DÉVELOPPEMENT ?

Derrière des débats parfois techniques se cachent des enjeux fondamentaux quant aux modèles de société à promouvoir. Pendant des décennies, on a assimilé *croissance* (économique) et *développement* (sociétal). Depuis la fin des années 1980, et notamment l'apparition de la thématique du développement durable, apparaît une dissociation, voire pour certains une opposition, entre ces deux logiques. Les dégâts du modèle productiviste sont désormais reconnus par (presque) tous et les sociétés développées cherchent à redéfinir leur modèle social à l'aune de ces nouveaux enjeux. Laurent Davezies montre par exemple, pour le cas des régions françaises, que le niveau de développement et la croissance ne sont pas corrélés : « Les lieux de la croissance ne sont plus nécessairement ceux du bien-être : ils ne sont plus les plus attractifs du point de vue des choix de résidence, ni ceux qui luttent le plus efficacement contre la pauvreté, ni ceux où le revenu par habitant progresse le plus vite¹³⁹. »

Le chemin semble pourtant étroit entre l'orientation productiviste qui sous-tend aussi bien les théories économiques que les politiques actuelles, et l'orientation fondée sur le développement durable. On perçoit des signes et des impulsions contradictoires : d'un côté, la commission Attali toute orientée vers la productivité (gagner au moins un point de PIB supplémentaire par an), de l'autre, la commission

139. Laurent Davezies, *La République et ses territoires*. La circulation invisible des richesses, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2008. Les revenus des territoires dépendent ainsi de moins en moins de l'évolution de la richesse qu'ils créent. L'Île-de-France produisait 27 % du PIB national en 1976, et ses ménages disposaient de 25 % du revenu des Français. Aujourd'hui, elle produit 29 % du PIB et ne touche plus que 22 % du revenu des ménages.

Stiglitz visant à repenser le concept même de PIB... Pas certain que l'on puisse tenir longtemps un tel grand écart. Comme l'affirment André Abreu, Jean Gadrey et Danielle Mitterrand, « Peut-on à la fois désirer un "nouveau type de croissance" et vouloir "libérer la croissance" en allant "la chercher avec les dents"¹⁴⁰ ? » Confronté à ces deux stratégies systémiques opposées¹⁴¹, Philippe Aghion estime que la commission Stiglitz impulsée par le président de la République n'est guère plus qu'une « opération de diversion¹⁴² ». Espérons au contraire que l'intention était sincère, et que la France saura proposer à ses partenaires européens et internationaux une discussion critique sur ce qui fait aujourd'hui la richesse d'une société, et sur les outils de connaissance nécessaires pour y parvenir.

Si changer de thermomètre ne fait jamais tomber la fièvre du malade, avoir un thermomètre défectueux ne permet jamais non plus de guérir la maladie. Nous avons donc besoin d'outils de compréhension adaptés aux enjeux économiques, mais aussi sociaux et environnementaux. Non seulement dans une visée de diagnostic et d'évaluation des politiques publiques déjà réalisées, mais également en tant qu'outil performatif (prescriptif, incitatif) de politiques publiques à venir : à quand des critères d'entrée dans l'Union européenne, ou des critères d'octroi de subventions européennes, fondés sur un indice de développement durable ?

140. André Abreu, Jean Gadrey et Danielle Mitterrand, « Croissance, d'une commission à l'autre », *Libération*, 25 février 2008.

141. Favilla, « Attali ou Amartya Sen ? », *Les Échos*, 23 janvier 2008.

142. Propos de Philippe Aghion, professeur à Harvard et membre de la commission Attali, in « L'appel de Sarkozy aux Nobel : "Une diversion" », *L'Express*, 9 janvier 2008.

Depuis plus de quarante ans on s'interroge sur les liens entre croissance économique, développement (économique, social et environnemental) et bien-être. Conclusion : le PIB des sociétés développées ne cesse de croître quand, au mieux, le bien-être des individus stagne. Faut-il dès lors changer nos instruments de mesure de la richesse ? En janvier 2008, le président Nicolas Sarkozy a confié au prix Nobel d'économie Joseph E. Stiglitz l'animation d'un groupe de réflexion sur ce sujet. Cette étude vise à ouvrir plus largement le débat et à proposer des orientations stratégiques.

INDICATEURS DE RICHESSE ET DE BIEN-ÊTRE

DES PISTES DE RÉFLEXION
POUR LA COMMISSION STIGLITZ



→ Raphaël Wintrebert

Sociologue, enseignant à l'université Paris-Descartes,
chargé de recherche à la Fondation pour l'innovation politique.